

SERVICE PUBLIC DE
L'EAU POTABLE
RAPPORT D'ACTIVITES 2016



Publié en Juin 2017
Téléchargeable sur www.svl79.fr

EDITO

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport d'activités a été présenté aux élus du SVL, le 14 Juin 2017. Il sera ensuite examiné, par l'ensemble des conseillers municipaux des communes constituant le SVL et adressé aux différentes administrations.

Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux. Le rapport doit être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent sa présentation devant le conseil municipal. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Au travers de ce rapport technique et financier, le SVL rappelle qu'il est, dans le Département, un acteur majeur de la distribution d'eau potable et une collectivité, administrée par les élus, au service de ses usagers.

Madame Dominique REGNIER
Présidente du Syndicat du Val de Loire



SOMMAIRE

1^{ère} Partie : LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2016	5
<i>DEBUT DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....</i>	<i>6</i>
<i>FUITE D'EAU SOUS LE THOUET A LIGAINÉ.....</i>	<i>6</i>
<i>RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION ST AUBIN DE BAUBIGNE – LA MENIE DE COMBRAND.....</i>	<i>7</i>
<i>VIDANGE DU CEBRON.....</i>	<i>7</i>
<i>SECHERESSE 2016.....</i>	<i>8</i>
<i>LES 60 ANS DU SYNDICAT DU VAL DE LOIRE</i>	<i>8</i>
2^{ème} Partie : PRESENTATION DU SYNDICAT DU VAL DE LOIRE	9
<i>HISTORIQUE.....</i>	<i>10</i>
<i>TERRITOIRE ET POPULATION DU SVL.....</i>	<i>11</i>
<i>LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DU SVL</i>	<i>12</i>
3^{ème} Partie : LES INDICATEURS TECHNIQUES	13
<i>ORGANISATION DU SERVICE.....</i>	<i>14</i>
<i>PROVENANCE DE L'EAU.....</i>	<i>16</i>
<i>LE TERRITOIRE DESSERVI.....</i>	<i>19</i>
<i>LE PATRIMOINE DU SVL.....</i>	<i>20</i>
<i>LES VOLUMES.....</i>	<i>24</i>
<i>LE FONCTIONNEMENT.....</i>	<i>28</i>
<i>L'INVESTISSEMENT.....</i>	<i>30</i>
<i>QUALITE DES EAUX :.....</i>	<i>32</i>
<i>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</i>	<i>38</i>
<i>DONNEES 2016 PAR COMMUNE</i>	<i>43</i>
4^{ème} Partie : LES INDICATEURS FINANCIERS	45
<i>LE PRIX DE L'EAU POTABLE.....</i>	<i>46</i>
<i>LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SVL.....</i>	<i>49</i>
<i>LES INVESTISSEMENTS.....</i>	<i>52</i>
<i>LE SVL SOLIDAIRE.....</i>	<i>53</i>
<i>RESUME - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</i>	<i>59</i>

1^{ère} Partie :

**LES FAITS
MARQUANTS DE
L'ANNEE 2016**



DEBUT DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le 1^{er} Janvier 2016, le nouveau contrat de Délégation de Service Public avec VEOLIA débutait pour une durée de 10 ans.

Cette nouvelle DSP fixe les objectifs à atteindre par VEOLIA, comme par exemple :

- la mise en place de véhicules aux Logos communs VEOLIA – SYNDICAT DU VAL DE LOIRE, permettant aux usagers d'identifier facilement le service de l'eau potable.
- un indice linéaire de pertes objectif, garantie pour la collectivité de minimiser les pertes en eau sur son réseau d'eau potable.
- un taux d'impayés sur les factures d'eau au plus bas, qui sécurisera les recettes du SVL.



FUITE D'EAU SOUS LE THOUET A LIGAINNE

Au cours du Printemps 2016, VEOLIA s'est aperçu d'une fuite d'eau sur la canalisation qui permet de refouler l'eau des forages de Ligaine vers la Butte. La fuite se situait sur une partie de la canalisation située juste sous le Thouet, empêchant toute réparation traditionnelle.

Un renouvellement complet, par forage dirigé, était alors nécessaire, avec la mise en place d'une conduite en PEHD de diamètre 355mm.

Ces travaux, réalisés en urgence par l'entreprise HUMBERT ont permis de solutionner le problème. La perte d'eau liée à cette fuite peut être estimée entre 80 et 100.000 m³.



RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION ST AUBIN DE BAUBIGNE – LA MENIE DE COMBRAND

Le premier semestre 2016 a été marqué par le renouvellement de 7 kilomètres de canalisation d'eau potable Ø400mm entre St Aubin de Baubigné et la Ménie de Combrand.

Cette nouvelle canalisation permet de transiter plus de 400 m³/h en provenance de la Loire, pour sécuriser le SVL lors de l'arrêt de la production au niveau de l'usine du Cébron.



VIDANGE DU CEBRON

Mis en service en 1985, le Barrage du Cébron n'avait jamais été vidangé.

Au cours de l'automne 2016, le barrage a été entièrement vidé, pour permettre une auscultation complète de l'ouvrage et réaliser certains travaux de renouvellement. Ces travaux sont du ressort de la Société Publique Locale des Eaux du Cébron.

Pendant cette période, l'usine de production d'eau potable du Cébron était complètement à l'arrêt. La liaison de sécurisation avec le Syndicat de Saint Maixent a été activée de Septembre 2016 à Mars 2017, avec un volume quotidien de l'ordre de 7 à 8.000 m³/jour.

Le SVL achetait environ 2.000 m³/jour à la SPL des Eaux du Cébron, reportant ses achats sur la Loire de 13 à 16.000 m³/jour.



SECHERESSE 2016

Le deuxième semestre 2016 a connu une sécheresse très prononcée, empêchant le remplissage du Barrage du Cébron, et l'ensemble des ressources en eau des Deux-Sèvres.

De nombreuses exploitations agricoles se sont retrouvées face à un tarissement de leurs puits ou forages, et ont basculé sur le service public d'eau potable.

Le SVL a alors connu en fin d'année 2016 des consommations d'eau exceptionnelles, dignes d'un plein été.



LES 60 ANS DU SYNDICAT DU VAL DE LOIRE

Créé en Octobre 1956, le Syndicat du Val de Loire a fêté ses 60 ans lors d'une manifestation organisée à Bocapole de Bressuire, en Octobre 2016.

L'occasion pour le SVL de mettre en valeur le travail des hommes et des femmes qui ont fait ou font encore l'histoire du SVL (élus, agents de la collectivité, personnel de VEOLIA, entreprises...).



2^{ème} Partie :

PRESENTATION DU SYNDICAT DU VAL DE LOIRE



HISTORIQUE

1^{er} Octobre 1956 : Création du Syndicat par arrêté préfectoral :

- ✓ 67 communes
- ✓ 1 seule compétence : distribution de l'eau potable
- ✓ siège du Syndicat à la Sous-Préfecture de Bressuire

1^{er} Janvier 1993 : Transfert du siège – ZI n° 4 – Saint Porchaire – BRESSUIRE

1^{er} Janvier 1994 : Transformation du SVL en Syndicat à la carte avec 5 compétences :

- ✓ Eau
- ✓ Etude déchets
- ✓ Etude assainissement
- ✓ Entretien des installations d'assainissement
- ✓ Système d'information géographique

13 Janvier 1995 : Nouvelle compétence : gestion et élimination des déchets.

28 Janvier 1998 : Transformation de la Collectivité en Syndicat Mixte, ce qui permet l'adhésion de regroupements de communes (SIVOM, Communauté de communes...).

1^{er} Janvier 2003 : Nouvelle compétence : gestion du service assainissement collectif.

1^{er} Janvier 2004 : Création du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

1^{er} Janvier 2014 : Création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, et agrandissement de la Communauté de Communes du Thouarsais, qui reprennent les compétences Déchets et Assainissement. Le SVL ne gère plus que la distribution d'eau potable.

Lors de sa création, le SVL avait pour mission unique, mais non moins ambitieuse, de mettre en place un réseau de distribution d'eau potable sur tout le Nord Deux-Sèvres.

De 1960 à 1980, les investissements importants, le coût de production de l'eau à Montjean sur Loire, seule ressource du SVL à l'époque, le petit nombre d'abonnés, leur faible consommation (beaucoup d'abonnés ont encore un puits) ont entraîné un prix élevé de l'eau.

La fin des années 70 marque un premier tournant pour la structure qui décide de diversifier ses approvisionnements en utilisant les sources de Ligaine à Taizé en 1978, puis en participant à la création du barrage du Cébron en 1983.

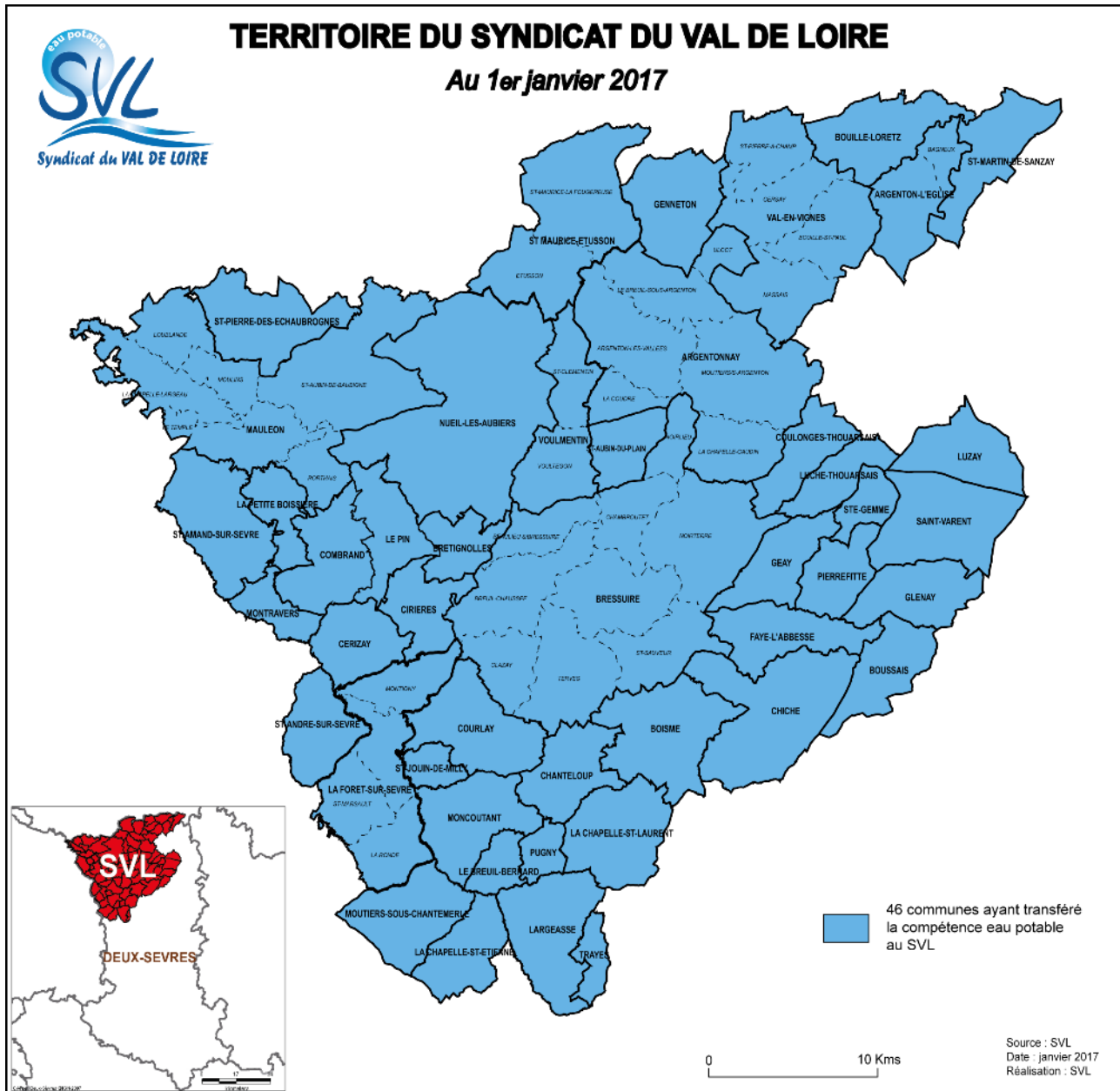
Des communes plus importantes, comme Cerizay et Bressuire adhèrent alors au Syndicat. Cela a permis un bond important du nombre d'abonnés et assuré une assise financière.

Le Syndicat, sous l'impulsion des élus de l'époque, décide ensuite de diversifier ses missions afin de répondre aux attentes en matière de gestion des déchets et de l'assainissement.

La réforme territoriale aboutit au 1^{er} Janvier 2014 à la création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, et à l'extension de la Communauté de Communes du Thouarsais. Ces collectivités se dotent des compétences Déchets et Assainissement.

En 2014, le SVL se retrouve donc, comme à l'origine, avec la seule compétence Eau Potable, et déménage au 29 rue Lavoisier à Bressuire dans des nouveaux bureaux.

TERRITOIRE ET POPULATION DU SVL



Au 1^{er} janvier 2017 :

- Nombre de communes adhérentes au SVL = 46.
- Nombre de territoires communaux (avec les communes déléguées) = 73.
- Population totale = 84.408 habitants.

LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DU SVL

LE COMITE SYNDICAL

Organe délibérant constitué de 58 délégués des communes

Présidé par Mme REGNIER Dominique, assisté de Yannick VERGNAULT en tant que Vice-Président

Il se réunit 3 à 4 fois par an, afin de délibérer dans les domaines suivants :

- vote des différents documents budgétaires : budget, compte administratif...
- modification des statuts, vote des tarifs du SVL et des participations demandées

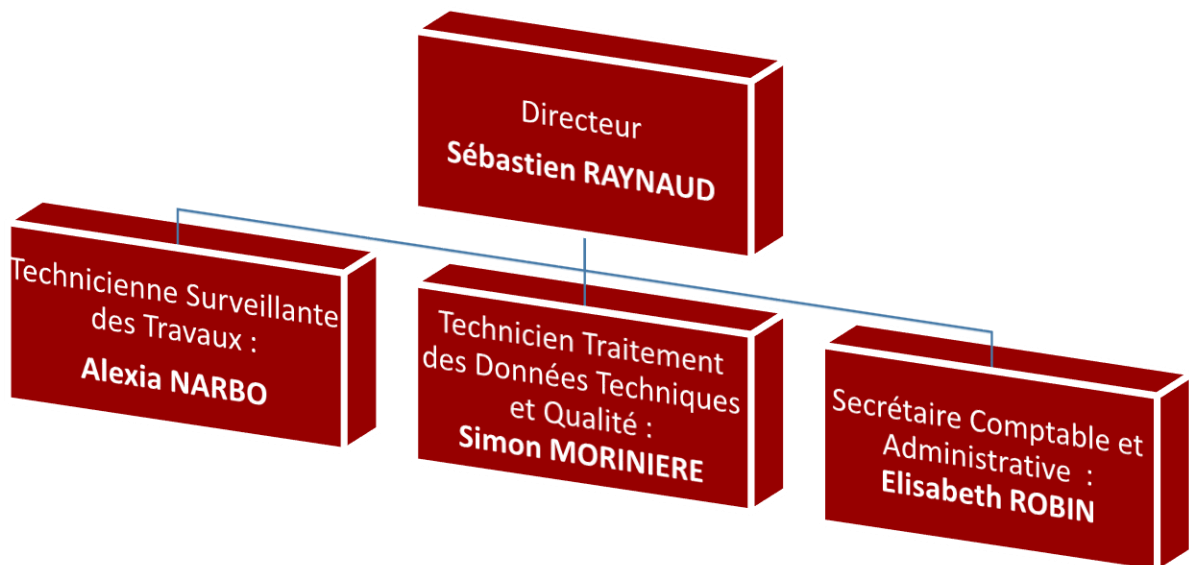
LE BUREAU SYNDICAL

Constitué de 16 membres élus par le Comité, le bureau syndical dispose d'une large délégation de pouvoir afin de gérer les dossiers courants du syndicat.



Réunion du Comité Syndical

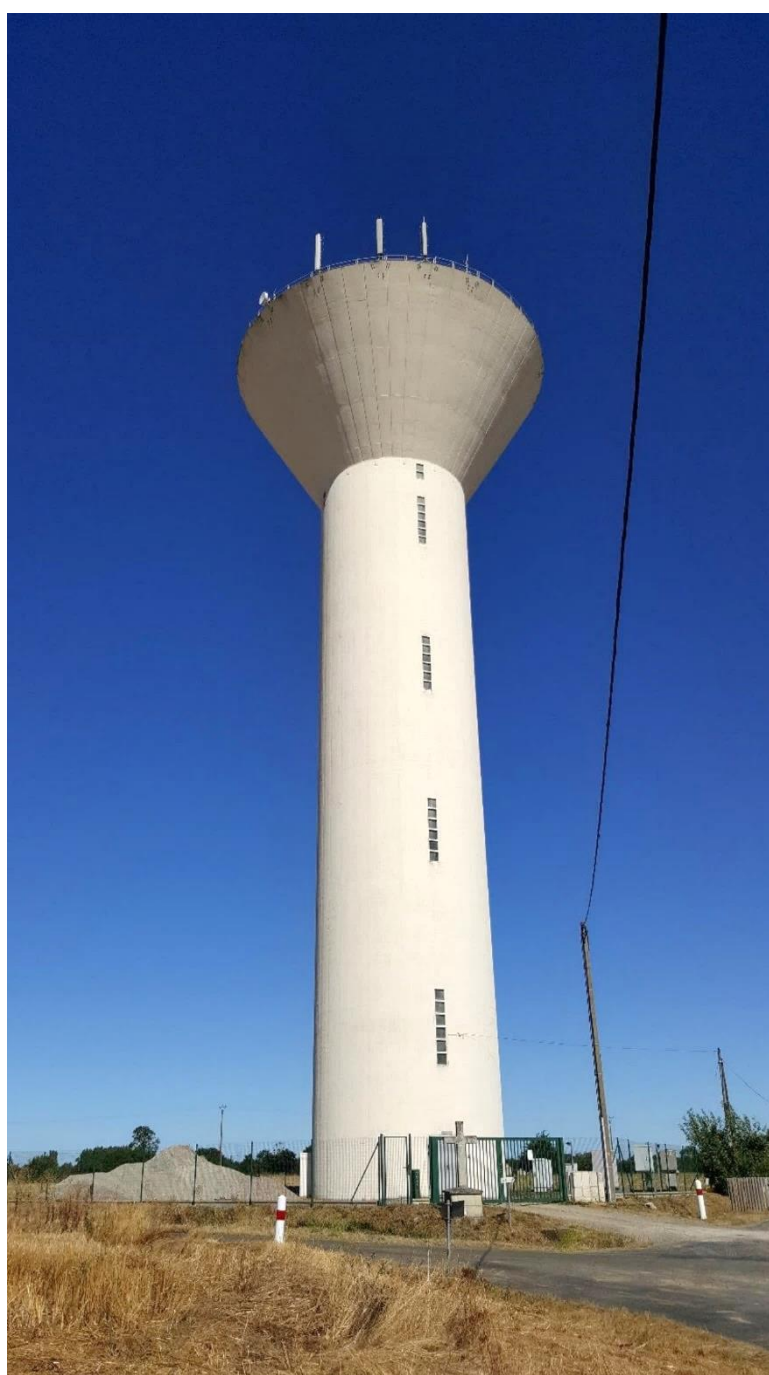
ORGANIGRAMME DU SVL 2017



3^{ème} Partie :

LES INDICATEURS

TECHNIQUES



ORGANISATION DU SERVICE

Les communes ayant transféré leur compétence EAU POTABLE au Syndicat du Val de Loire, celui-ci a la charge complète du service, à savoir la **gestion**, la **production** et la **distribution de l'eau potable**, ainsi que **les études** et la **réalisation des travaux**.

Par contre, la gestion du **service incendie** reste de la responsabilité des communes.



Le SVL a décidé de confier la gestion du service de distribution d'eau à un prestataire privé. A l'issue d'une mise en concurrence menée au cours de l'année 2015, une Délégation de Service Public a été signée avec l'entreprise VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux. La durée de la DSP est fixée à 10 ans et prend fin le 31 décembre 2025.

Les acteurs du service de distribution de l'eau potable sont :

❖ Le Syndicat du Val de Loire

Propriétaire des réseaux et responsable de l'ensemble de la distribution de l'eau sur son territoire, il réalise les missions suivantes :



- Vote et exécution du budget,
- Décisions concernant les tarifs et les règlements,
- Achat de l'eau nécessaire au service.
- Elaboration et financement des programmes annuels de travaux (travaux neufs, renouvellement et renforcement, rénovation des ouvrages).
- Vérification de la bonne exécution du marché de gestion du service d'eau.

❖ VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux

Exploitant du service d'eau pour le compte du SVL, il assure les prestations suivantes :



- Gestion technique du service (réparation des fuites, fonctionnement du réseau, distribution et maintien de la qualité de l'eau)
- Gestion clientèle du service (abonnements, relevés de compteurs, facturation)
- Réalisation des branchements ne nécessitant pas d'extensions de réseau.

VEOLIA procède à l'encaissement de l'ensemble des règlements auprès des abonnés, puis reverse la totalité des sommes perçues au SVL.

En contrepartie de ces prestations, le SVL rémunère VEOLIA selon le bordereau de prix défini lors de la mise en concurrence.

PARTENAIRES DU SVL — Juin 2017



PROVENANCE DE L'EAU

Pour alimenter ses abonnés, le SVL produit ou achète l'eau à des partenaires extérieurs.

□ Production d'eau :

Le SVL produit une partie de l'eau qui l'alimente à partir des forages de Ligaine à Taizé. Ces forages sont situés dans la plaine de Thouars, et sont en service depuis 1978. Ils puisent l'eau à partir de la nappe phréatique (4 000 m³/jour).

Pour garantir la qualité de l'eau distribuée, l'eau brute est acheminée jusqu'à l'usine de traitement du SEVT aux Coulées de Taizé, où un traitement complet est effectué (dénitrification et décarbonatation), avant retour à la station de Ligaine.



L'eau en retour de l'usine des Coulées de Taizé est donc un mélange des eaux de Ligaine et des autres ressources du SEVT. Ainsi, en cas de problème de qualité sur Ligaine, le SEVT peut continuer à alimenter le SVL à partir de ses autres ressources.

□ Achats d'Eau :

Le SVL achète de l'eau auprès de deux structures dans lesquelles il est partie prenante :

1 – Le Syndicat Mauges-Gâtine :

Implanté à Chemillé (49), ce syndicat regroupe les Syndicat d'Eaux de Loire, de Coutures et du Val de Loire, pour les eaux venant de la Loire.



Depuis la création du SVL en 1956 (d'où le nom du Syndicat), l'eau est puisée dans le lit inférieur de la Loire par des puits à drains rayonnants sur la commune de Montjean sur Loire. La capacité de production est de 45.000 m³/jour.

Une nouvelle usine a été mise en service en 1999 au Thoureil entre Saumur et Angers (16 000 m³/jour).

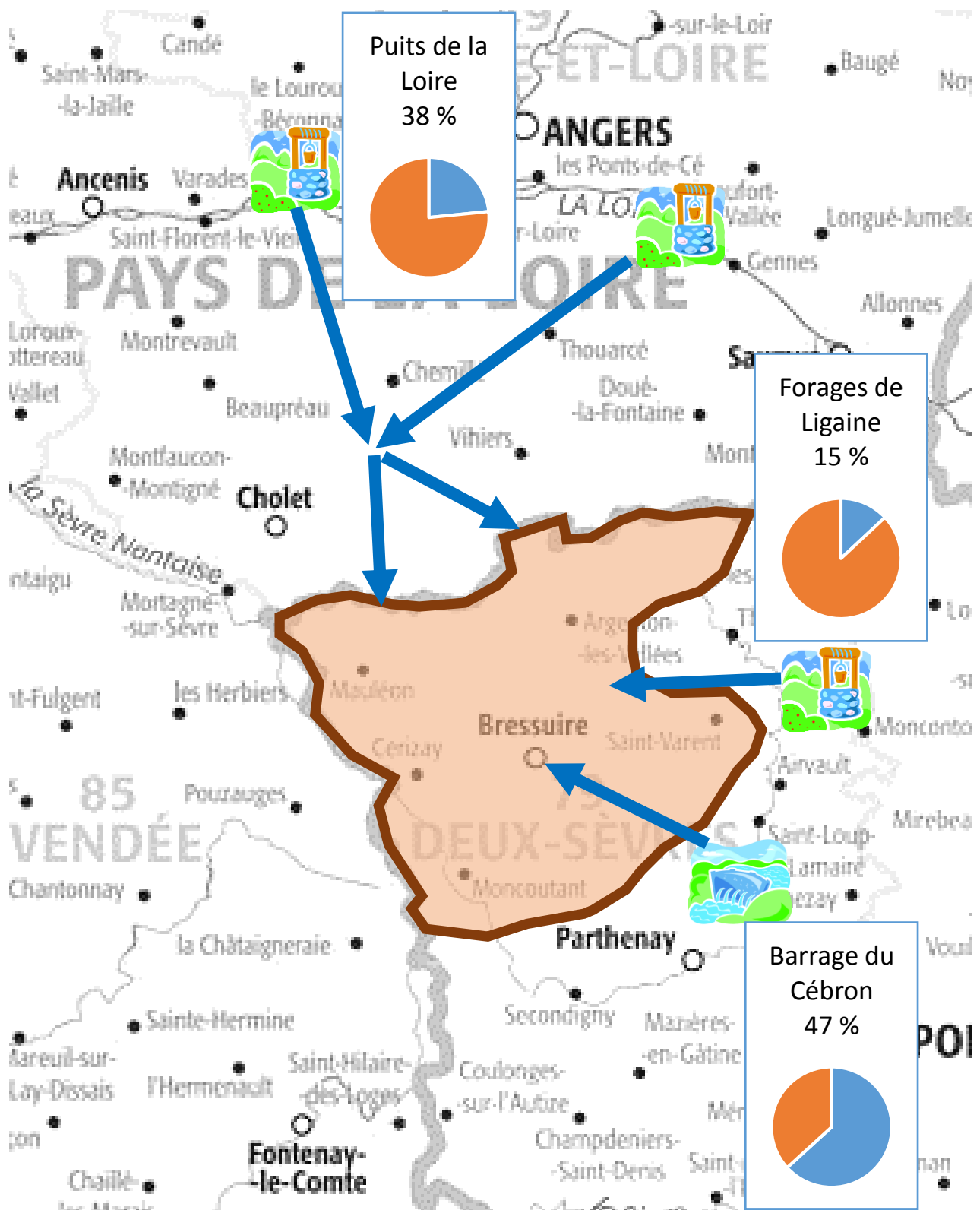
2 – La Société Publique Locale des Eaux du Cébron :

Cette SPL a été créée en Juillet 2013. Elle est constituée des actionnaires suivants : Syndicat du Val de Loire, Syndicat des Eaux de Gâtine, Syndicat d'Eau du Val du Thouet et Conseil Général des Deux-Sèvres. La SPL assure la gestion du Barrage et de l'usine de production d'eau potable du Cébron.

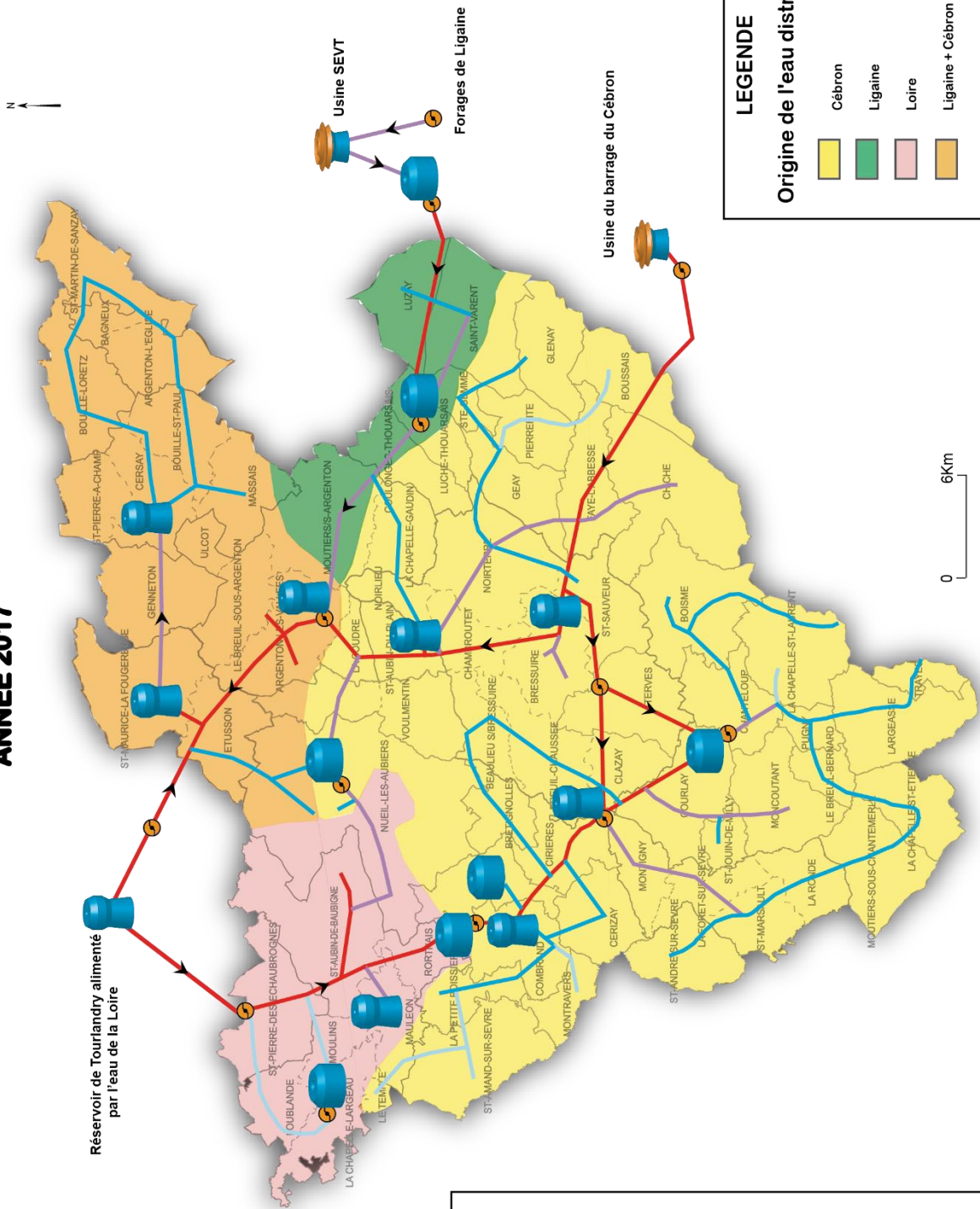
Construit en 1983 près de Saint-Loup sur Thouet, le barrage a une capacité de 11 millions de m³. L'usine de potabilisation permet de produire 30.000 m³/jour.



De plus, à titre d'échange, pour des alimentations ponctuelles et certains hameaux éloignés du réseau du SVL, quelques achats ont lieu auprès de syndicats voisins.



SCHEMA D'ALIMENTATION DU RESEAU D'EAU POTABLE DU SYNDICAT DU VAL DE LOIRE ANNEE 2017



LEGENDE

Diamètre des canalisations

- 300-500 mm
- 200-250 mm
- 150 mm
- 125-100 mm

Ouvrages eau potable

- Usine AEP
- Station de surpression
- Réservoir sur Tour
- Réservoir au Sol

LEGENDE

Origine de l'eau distribuée

- Cébron
- Ligaine
- Loire
- Ligaine + Cébron

Sources : SVL
Date : décembre 2016
Réalisation : SVL

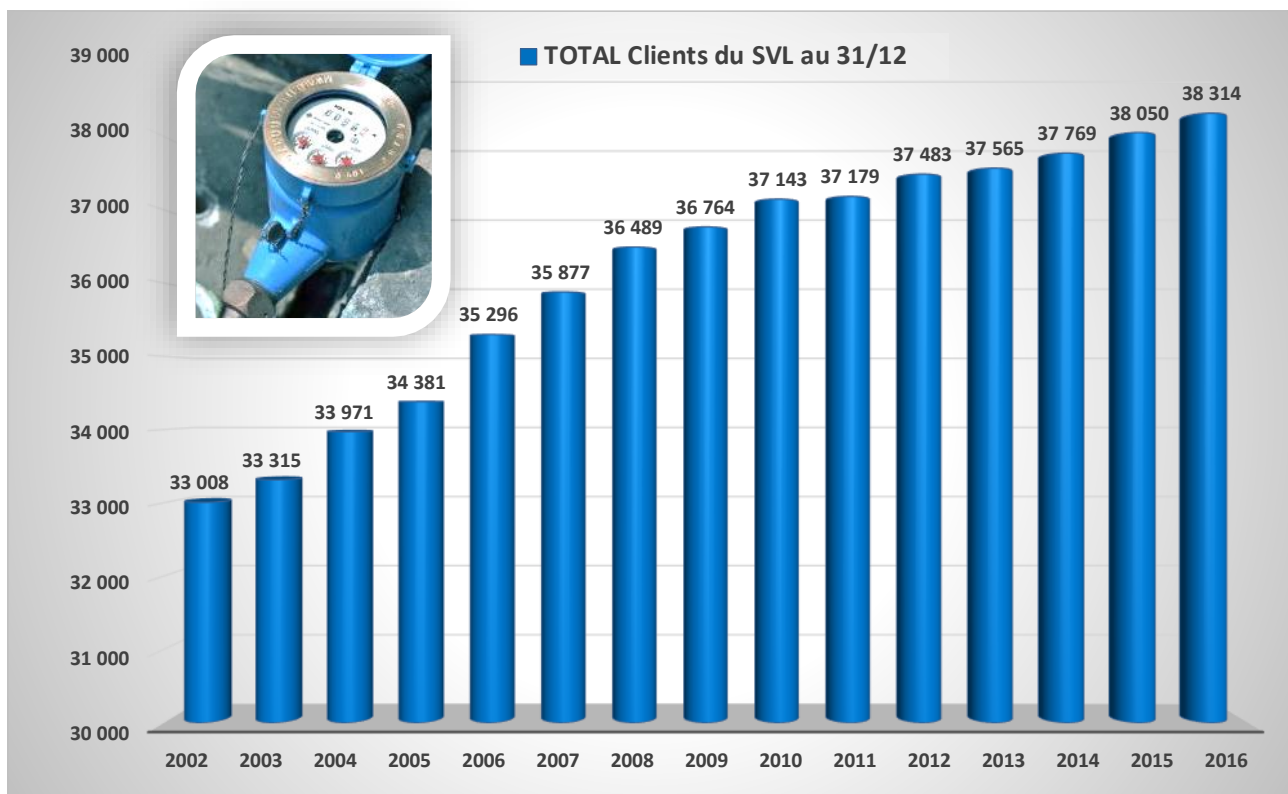
LE TERRITOIRE DESSERVI

☐ Habitants

	2012	2013	2014	2015	2016	% 16/15
Population	82 123	82 414	83 032	83 672	83 882	+ 0,3 %

☐ Clients

	2012	2013	2014	2015	2016	% 16/15
Abonnés ordinaires	37 463	37 545	37 748	38 031	38 294	+ 0,7 %
Abonnés industriels	17	17	18	16	17	+ 6,2 %
Ventes en Gros	3	3	3	3	3	0 %
TOTAL ABONNES	37 483	37 565	37 769	38 050	38 314	+ 0,7 %



LE PATRIMOINE DU SVL

❑ Les ouvrages de production

Nom	Commune	Type	Caractéristiques	Débit
Ligaine 1	TAIZE	Forage	Diamètre : 510mm Profondeur : 15m	80 m ³ /h
Ligaine 2	TAIZE	Forage	Diamètre : 510mm Profondeur : 15m	120 m ³ /h



Forage de Ligaine :



Réservoir de St Aubin du Plain :

❑ Les ouvrages de stockage

Les réservoirs sur tour :

Nom	Commune	Volume de stockage	Cote au sol	Cote Radier	Cote Trop Plein
Moulin Jacquet	BRESSUIRE	2*1.750 m ³	208 m	225 m	235 m
Cersay	CERSAY	750 m ³	92 m	128 m	135 m
Combrand	COMBRAND	1.500 m ³	218 m	260 m	267 m
Mauléon	MAULEON	600 m ³	179 m	193 m	202 m
Montigny	MONTIGNY	2.000 m ³	227 m	260 m	270 m
Sanzay	ARGENTON LES VALLEES	500 m ³	138 m	180 m	186 m
St Aubin du Plain	ST AUBIN DU PLAIN	750 m ³	158 m	180 m	187 m
St Maurice la Fougereuse	ST MAURICE LA FOUGEREUSE	750 m ³	151 m	175 m	182 m

Les bâches au sol :

Nom	Commune	Volume de stockage	Cote au sol	Cote Radier	Cote Trop Plein
La Ménie	COMBRAND	1.000 m ³	174 m	175,5 m	180 m
Chanteloup	COURLAY	2*1.000 m ³	235 m	235 m	240 m
Moulins	LA CHAPELLE LARGEAU	300 m ³	189 m	189,5 m	194 m
Le Pin	LE PIN	300 m ³	216 m	216 m	221 m
Ligaine 1	TAIZE	300 m ³	62 m	60 m	63,15 m
Ligaine 2	TAIZE	500 m ³	62 m	60 m	63,15 m
La Vacherasse	NUEIL LES AUBIERS	2*1.000 m ³	143 m	143,5 m	149,3 m
La Butte	SAINTE GEMME	500 m ³	138 m	138 m	143 m

□ Les stations de reprise et de surpression :

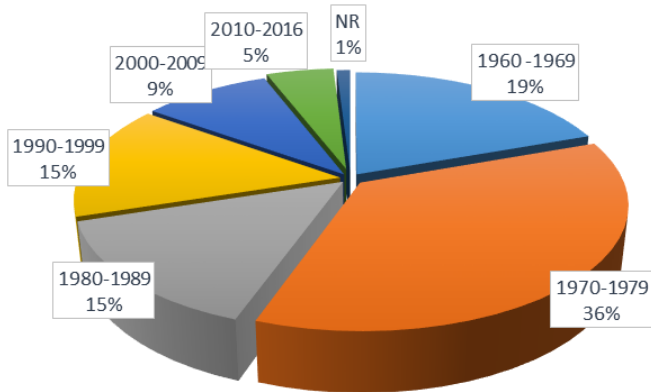
Nom	Commune	Débit	Surpression	Puissance
La Ménie	COMBRAND	3 * 175 m ³ /h	112 m HMT	3 * 90 kW
Chanteloup	COURLAY	1 * 155 m ³ /h	35 m HMT	1 * 22 kW
		1 * 150 m ³ /h	40 m HMT	1 * 30 kW
		1 * 115 m ³ /h	36 m HMT	1 * 18,5 kW
Montigny	MONTIGNY	3 * 175 m ³ /h	30 m HMT	3 * 18 kW
Moulins	LA CHAPELLE LARGEAU	4 * 18 m ³ /h	70 m HMT	4 * 5,5 kW
La Vacherasse	NUEIL LES AUBIERS	4 * 100 m ³ /h	100 m HMT	4 * 37 kW
Beauregard	ST PIERRE DES ECHAUBROGNES	3 * 250 m ³ /h	50 m HMT	3 * 55 kW
La Butte	SAINTE GEMME	2 * 105 m ³ /h	94 m HMT	2 * 45 kW
Sanzay	ARGENTON LES VALLEES	1 * 150 m ³ /h	90 m HMT	1 * 55 kW
		2 * 400 m ³ /h	120 m HMT	2 * 200 kW
Forages de Ligaine vers SEVT	TAIZE	80 m ³ /h	110 m HMT	35 kW
		120 m ³ /h	110 m HMT	55 kW
Ligaine vers la Butte	TAIZE	2 * 200 m ³ /h	130 m HMT	2 * 110 kW
Terves 1 vers Montigny	TERVES	2 * 350 m ³ /h	150 m HMT	2 * 200 kW
Terves 2 vers Chanteloup	TERVES	2 * 130 m ³ /h	70 m HMT	2 * 45 kW

□ Le réseau de distribution

Fonte		PVC		PVC-BIORIENTE		PEHD		Amiante ciment	
∅ (mm)	Linéaire (m)	∅ (mm)	Linéaire (m)	∅ (mm)	Linéaire (m)	∅ (mm)	Linéaire (m)	∅ (mm)	Linéaire (m)
40	241	NR	368	63	70	32	229	42	555
60	76 291	40	12 833	140	947	34	77	60	591
80	13 970	50	131 011	150	5 227	40	38	65	48
90	1 725	63	659 093	160	8 861	50	4 656	125	6 165
100	62 055	75	209 062	200	6 289	63	19 689	150	145
125	86 420	90	137 715	222	739	75	274	200	3 593
150	174 854	110	119 740	225	31 621	110	99		
160	246	125	142 645	250	15 601	140	506		
175	35 274	140	132 612	274	3 410	160	1 010		
200	54 440	160	169 414			180	498		
250	43 058	200	13 126						
300	28 048	225	808						
350	11 013	250	2 160			355	118		
400	21 758								
450	6 108								
500	30 470								
Total (en m)	645 971		1 730 586		72 767		27 195		11 098
Pourcentage	25,96%		69,56%		2,92%		1,09%		0,45%
Matériau NR						349 (0,01%)			
Total (en m)						2 487 967			

NR : Non-renseigné

Année de pose des canalisations



L'âge* moyen des canalisations selon le type de matériau :

- Conduites en Fonte = 44 ans (1973)
- Conduites en PVC = 33 ans (1984)
- Conduites en PVC – Biorienté = 15 ans (2002)
- Conduites en PEHD = 9 ans (2008)
- Conduites en Amiante Ciment = 48 ans (1969).

L'âge moyen du réseau de distribution est de **35 ans** (pose en 1982).

*Calcul sur 2 464 km de réseaux renseignés

❑ Les compteurs de surveillance

Le SVL dispose de 141 compteurs de surveillance sur le réseau permettant de suivre les débits au cours de la journée, et de traquer la moindre fuite.

L'année de pose moyenne de ces compteurs est 2011.3, soit **4,7 ans** d'ancienneté.

❑ Les stabilisateurs et réducteurs de pression

101 stabilisateurs et réducteurs de pression sont installés sur le réseau du SVL, afin de réguler la pression pour les points bas du territoire.

L'année de pose moyenne de ces ouvrages est 2009.6, soit **6,4 ans** d'ancienneté.

❑ Les postes de chloration

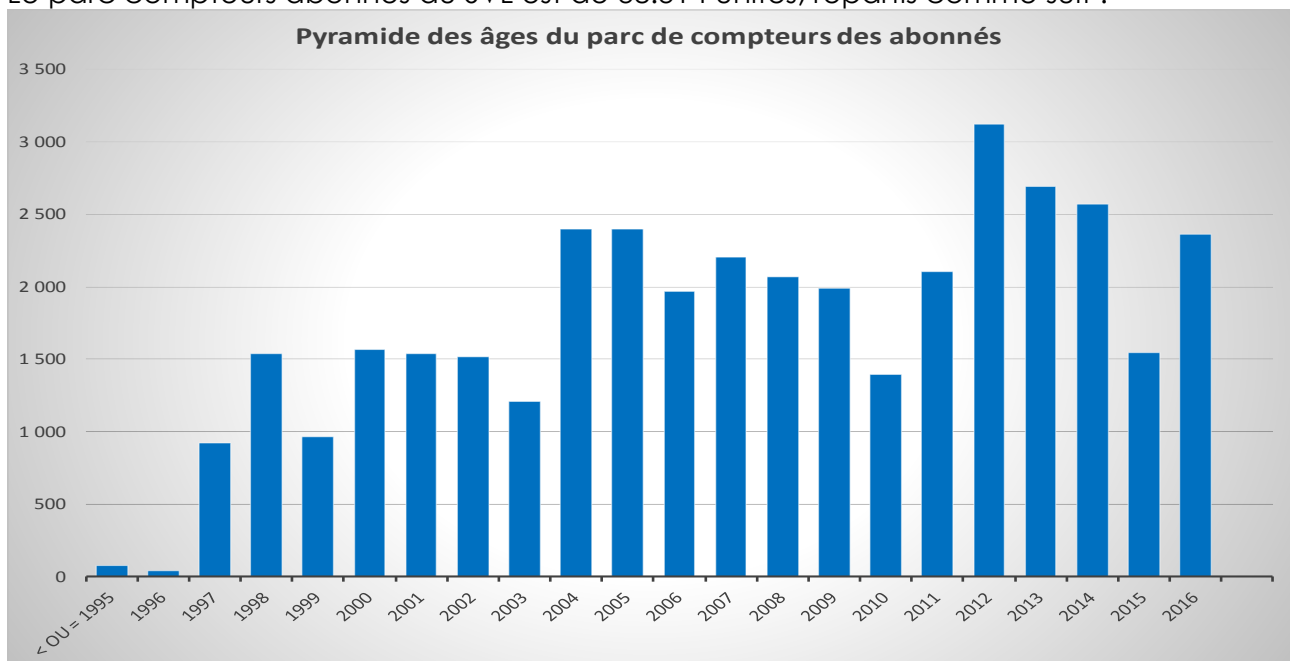
15 postes de chloration existent sur le territoire du SVL, afin de maintenir un résiduel en chlore suffisant pour garantir la qualité de l'eau jusqu'au robinet de l'utilisateur :

- Bâche de Moulins.
- Bâche de la Ménie.
- Bâche de Chanteloup.
- Réservoir de Sanzay.
- Réservoir de Montigny.
- Réservoir de Mauléon.
- Réservoir de Cersay.
- Réservoir de Moulin Jacquet.
- Station de St Pierre des Echaubrognes.
- Bâche de la Vacherasse.
- Réservoir de St Aubin du Plain.
- Réservoir de Combrand.
- Station de Ligaine.
- Bâche du Pin.
- Réservoir de St Maurice la Fougereuse.



❑ Les compteurs des abonnés

Le parc compteurs abonnés du SVL est de 38.314 unités, répartis comme suit :



L'âge moyen du parc compteurs est de **8,4 années**.

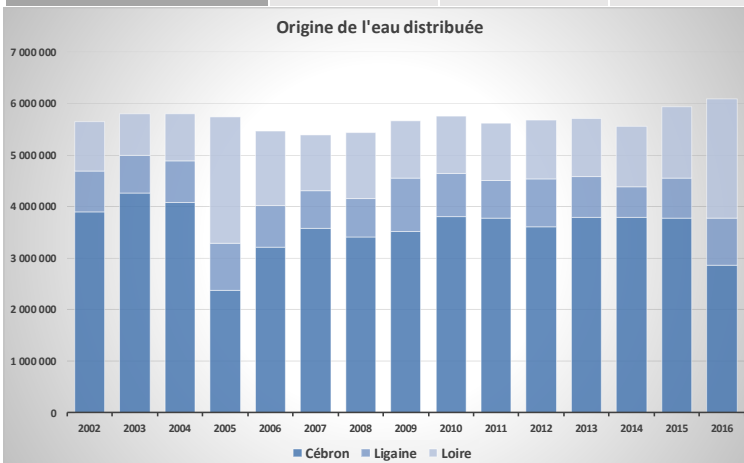
LES VOLUMES

Les volumes prélevés en eau brute

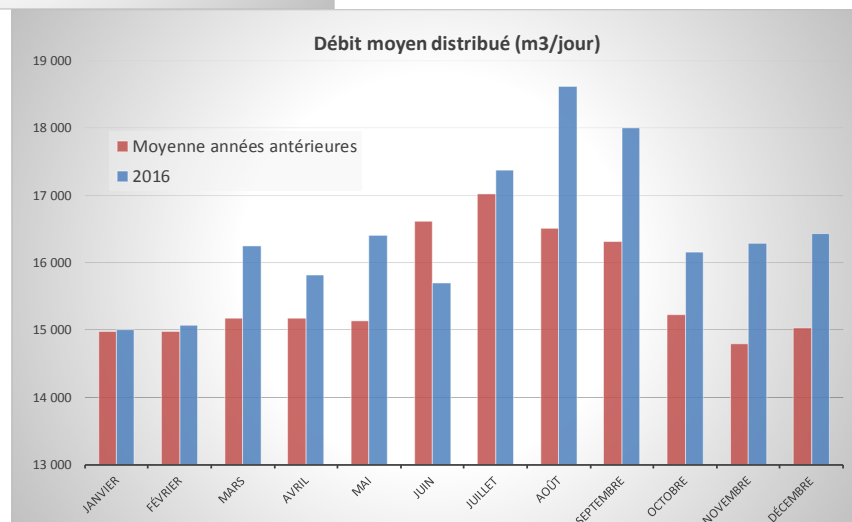
	2012	2013	2014	2015	2016	% 16/15
Ligaine 1	442 341	311 913	118 694	389 725	443 965	+ 14 %
Ligaine 2	688 819	497 543	134 432	543 042	664 823	+ 22 %
TOTAL	1 131 160	809 456	253 126	932 767	1 108 788	+ 19 %

Les volumes mis en distribution

Origine	2012	2013	2014	2015	2016	% 16/15
Les volumes produits						
Ligaine	939 098	710 049	222 040	778 250	910 237	+ 17,0 %
Les volumes importés						
SEVT via Ligaine	0	83 036	375 100	0	0	-
Cébron	3 602 916	3 792 644	3 789 186	3 767 736	2 861 677	- 24,0 %
Loire	1 144 497	1 131 550	1 177 970	1 394 662	2 322 986	+ 66,6 %
Divers	12 666	12 975	14 932	16 375	14 055	- 14,2 %
TOTAL	5 699 177	5 730 254	5 579 228	5 957 023	6 108 955	+ 2,6 %

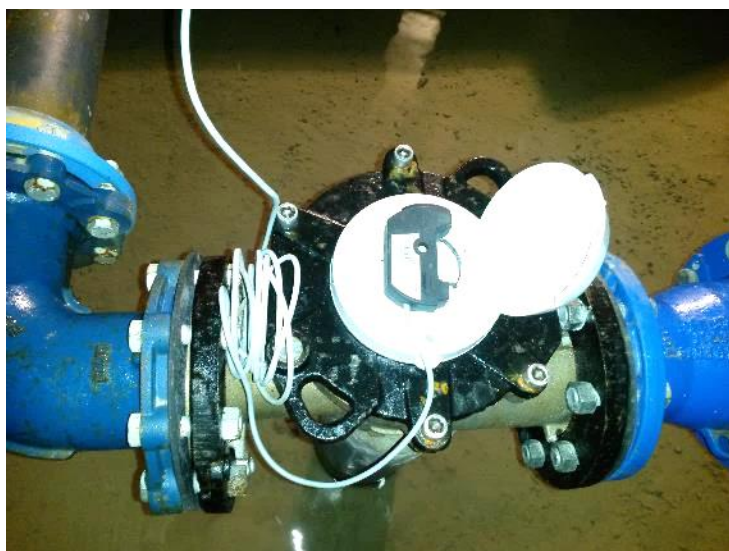
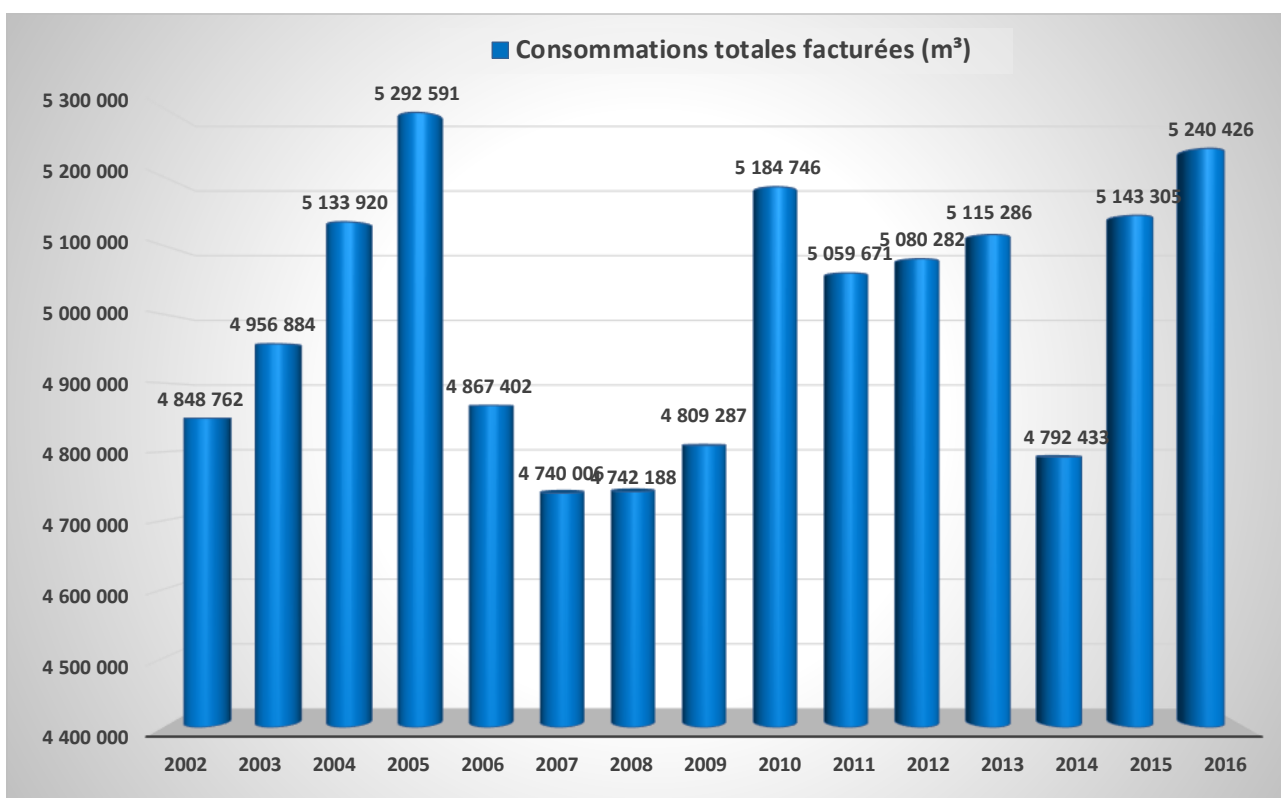


Le volume maximum mis en distribution a été enregistré le mercredi 24/08/2016, avec **22.612 m³/j.**



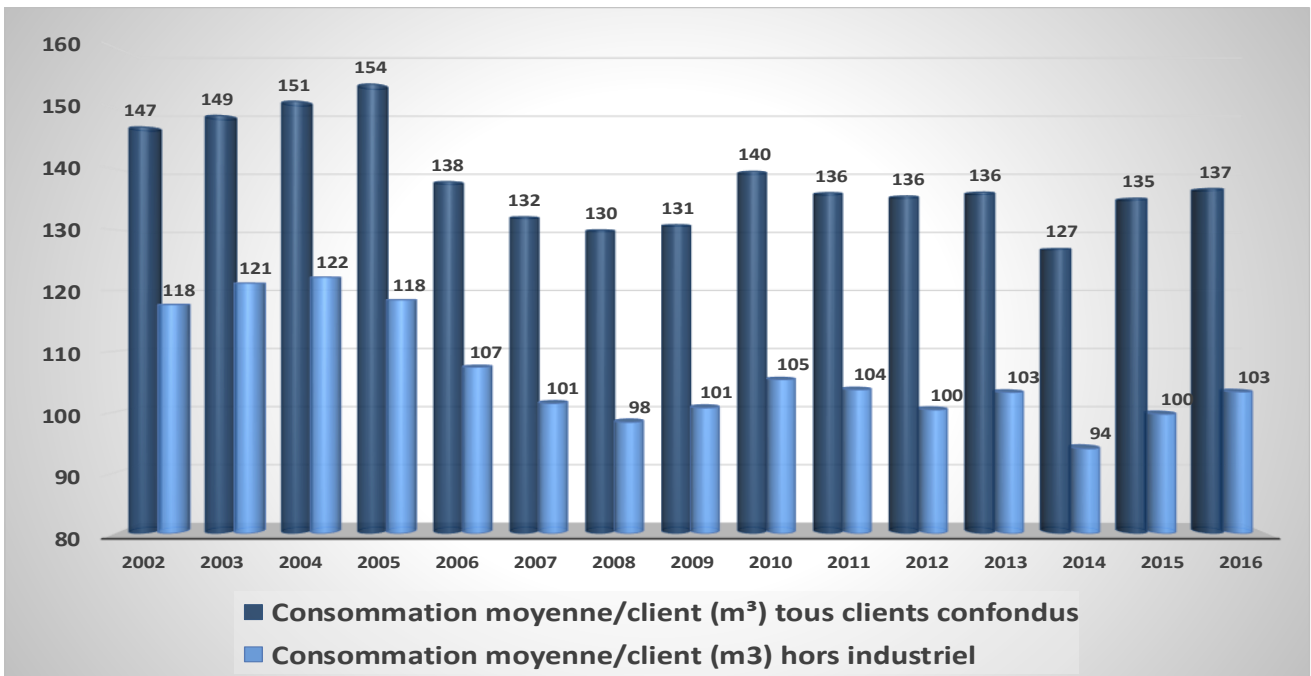
□ Les volumes vendus

	2012	2013	2014	2015	2016	% 16/15
Abonnés ordinaires	3 761 711	3 877 792	3 548 467	3 791 201	3 958 643	+ 4,4 %
Abonnés industriels	1 318 571	1 237 494	1 243 966	1 352 104	1 281 783	- 5,2 %
TOTAL	5 080 282	5 115 286	4 792 433	5 143 305	5 240 426	+ 1,9 %



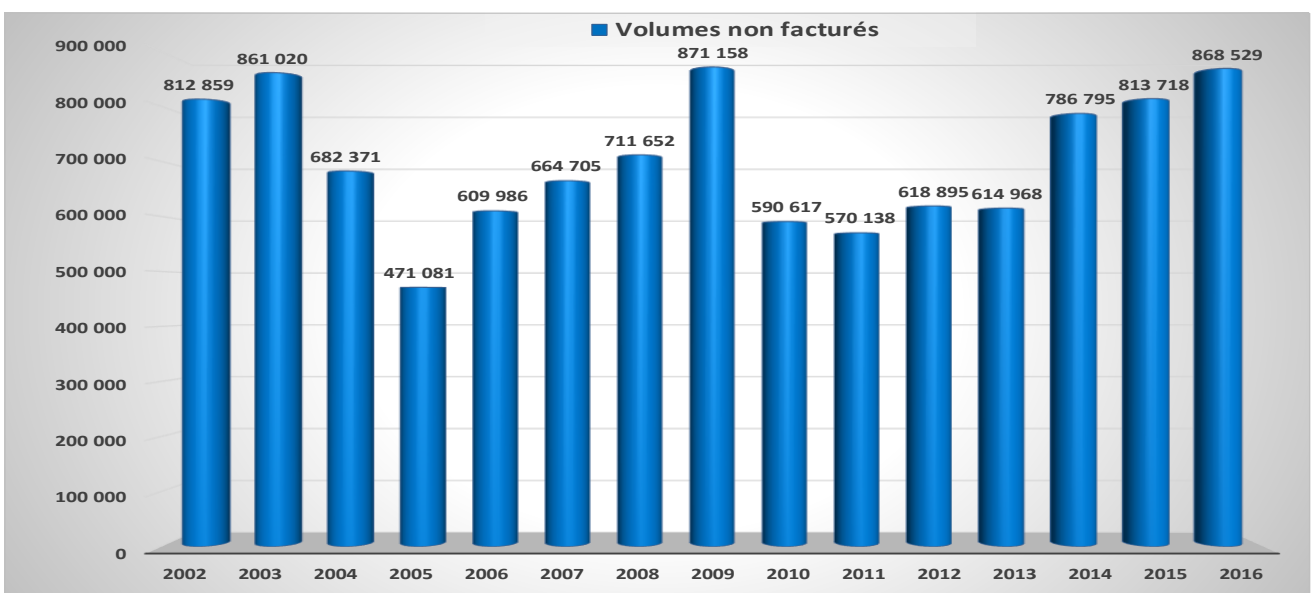
Les volumes par client

	2012	2013	2014	2015	2016	% 16/15
Consommation moyenne / client (m ³) tous clients confondus	135,5	136,2	126,9	135,2	136,8	+ 1,2 %
Consommation moyenne / client (m ³) hors industriels	100,4	103,2	94,0	99,6	103,3	+ 3,7 %



Les volumes non facturés (fuites, eau de service...)

	2012	2013	2014	2015	2016	% 16/15
Volumes non facturés	618 895	614 968	786 795	813 718	868 529	+ 6,7 %



□ Les gros consommateurs

	2014	2015	2016	% 16/15
FROMAGERIE RIBLAIRE Riblaire – SAINT VARENT	261 469	299 827	299 241	- 0,2 %
GASTRONOME Abattoir Poulets - Proulin – NUEIL LES AUBIERS	245 201	289 158	254 869	- 12 %
GASTRONOME La Javrelière - MONCOUTANT	225 757	211 012	230 482	+ 9,2 %
GASTRONOME Abattoir Canards - Proulin – NUEIL LES AUBIERS	223 379	244 621	214 841	- 12 %
SNAB Abattoir - BRESSUIRE	58 437	62 576	69 135	+ 11 %
COVI SAS Abattoir - BRESSUIRE	58 033	64 446	62 287	- 3,4 %
GASTRONOME Le Quaireau – NUEIL LES AUBIERS	59 643	64 842	46 409	- 28 %
CŒUR D'O Centre aquatique - BRESSUIRE	32 730	30 118	33 345	+ 11 %
NOREA Parc économique - RORTHAIS	23 167	22 735	24 625	+ 8,3 %
CENTRE HOSPITALIER Rue des Cailloux - BRESSUIRE	13 235	13 506	14 010	+ 3,7 %
AQUADEL Centre aquatique - CERIZAY	13 641	14 185	13 090	- 7,7 %
BELLAVOL MONCOUTANT	14 410	14 361	12 423	- 13 %
CARRIERES NIVET LUCHE THOUARSAIS	17 090	16 024	10 742	- 33 %
CHARCUTERIE BERNIER TERVES	10 481	10 609	9 487	- 11 %
FABRIQUE DU BOCAGE Route de Mauléon - CERIZAY	6 297	17 151	8 067	- 53 %
HEULIEZ BUS Parc économique - RORTHAIS	9 403	9 881	7 301	- 26 %

LE FONCTIONNEMENT

□ Données Clientèle

	2013	2014	2015	2016	% 16/15
Demandes d'abonnement	3 545	3 621	3 600	3 460	- 3,9 %
Taux de mutation des clients	9,7 %	9,9 %	9,8 %	9,3 %	- 5,1 %
% de clients prélevés (échéance et mensualisés)	55,3 %	57,1 %	59,0 %	60,6 %	+ 2,7 %
% de clients mensualisés	24,1 %	27,4 %	29,6 %	31,6 %	+ 6,8 %
Déplacements pour impayés	609	1 027	482	709	+ 47 %

□ Consommations de chlore gazeux (kg)

	2012	2013	2014	2015	2016
Bâche de Moulins	49	0	79	0	98
Bâche de la Ménie	49	49	49	98	98
Bâche de Chanteloup	294	98	196	147	245
Réservoir de Sanzay	98	49	49	49	147
Bâche de Montigny	98	49	196	539	735
Réservoir de Mauléon	49	0	79	49	49
Réservoir de Cersay	147	98	98	0	49
Réservoir de Moulin Jacquet	147	98	294	490	392
Station de St Pierre des Ech.	147	147	147	147	147
Station de la Vacherasse	294	343	245	196	196
Réservoir de St Aubin du Plain	147	147	98	196	98
Réservoir de Combrand	98	98	98	147	98
Réservoir de St Maurice la Fougereuse	-	-	-	98	98
Station de Ligaine	147	196	49	147	196
Bâche du Pin	-	-	-	-	49
TOTAL	1 764	1 372	1 677	2 303	2 695

En 2016, 2.695 Kgs de chlore gazeux ont été consommés, (utilisation de bouteilles de 49 kgs).



□ Bilan énergétique

		2013	2014	2015	2016	% 16/15
Station de la Ménie	Energie consommée (kWh)	59 900	76 458	69 998	301 743	+ 331 %
	Volume pompé (m ³)	129 197	160 500	129 881	712 201	+ 448 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	464	476	539	424	- 21 %
Station de la Vacherasse	Energie consommée (kWh)	215 174	246 047	228 280	189 997	-17 %
	Volume pompé (m ³)	439 710	487 470	456 620	383 850	- 16 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	489	505	500	495	- 1,0 %
Station de Chanteloup	Energie consommée (kWh)	208 478	215 637	152 574	91 163	- 40 %
	Volume pompé (m ³)	881 572	823 755	624 900	391 834	- 37 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	236	262	244	233	- 4,5 %
Station de Moulins	Energie consommé (kWh)	19 5676	17 586	17 465	18 841	+ 7,9 %
	Volume pompé (m ³)	48 812	47 241	44 535	53 564	+ 207 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	401	372	392	352	- 10 %
Station de St Pierre des Ech.	Energie consommé (kWh)	38 793	30 130	32 314	128 905	+ 299 %
	Volume pompé (m ³)	151 823	186 246	189 399	904 319	+ 377 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	256	162	171	143	- 16 %
Station de Ligaine	Energie consommé (kWh)	592 435	455 259	1 021 603	1 091 660	+ 6,8 %
	Volume pompé (m ³)	796 219	599 673	771 131	910 237	+ 18 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	744	759	1 325	1 199	- 9,5 %
Station de La Butte	Energie consommé (kWh)	217 166	112 387	168 680	187 657	+ 11 %
	Volume pompé (m ³)	317 807	150 279	260 518	278 039	+ 6,7 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	683	748	647	675	+ 4,3 %
Station de Sanzay	Energie consommé (kWh)	121 560	56 397	96 128	301 743	+ 214 %
	Volume pompé (m ³)	282 302	119 632	216 899	755 479	+ 248 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	431	471	443	399	- 9,9 %
Station de Terves	Energie consommé (kWh)	762 170	721 136	637 630	442 026	- 31 %
	Volume pompé (m ³)	1 909 739	1 801 996	1 893 685	1 321 462	- 30 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	399	400	337	334	- 0,9 %
Station de Montigny	Energie consommé (kWh)		32 900	58 343	79 541	+ 36 %
	Volume pompé (m ³)		290 663	511 655	665 939	+ 30 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)		113	114	119	+ 4,4 %

L'INVESTISSEMENT

❑ Les conduites et les branchements

	2012	2013	2014	2015	2016
Extensions de réseau	5.90 kms	5.60 kms	3.89 kms	6.04 kms	3.45 kms
Renouvellement de réseau	6.89 kms	10.10 kms	15.43 kms	13.42 kms	18.59 kms
Branchements créés	408	337	256	297	263
Branchements renouvelés	-	-	-	215	251
Branchements plomb renouvelés	26	82	2	3	0
Poteaux Incendie créés	8	14	5	9	7
Poteaux Incendie renouvelés	36	28	27	26	39

Les principaux renouvellements de conduite ont été les suivants :

- Avenue Jules Trinchot – FAYE L'ABBESSE : Fonte 200mm.
- Rue Duchatel – CERSAY : PVC 140mm.
- Saint Lienne – MOUTIERS SOUS ARGENTON : PEHD 50mm.
- Rue du Général Leclerc – BRESSUIRE : Fonte 100mm.
- Le Bourg – GENNETON : Fonte 125mm.
- La Maison Neuve – COMBRAND : PEHD 63mm.
- Rue du Président Allonneau – BRESSUIRE : Fonte 60mm.
- Le Chêne Fin – ST ANDRE SUR SEVRE : PEHD 50mm.
- La Courserie – ST PIERRE DES EDCHAUBROGNES : Fonte 500mm.
- Bd de Puy Fort – BRESSUIRE : Fonte 200mm.
- Bd Georges Pompidou – CERIZAY : Fonte 200mm.
- Liaison ST AUBIN – LA MENIE : Fonte 400mm.
- Liaison ST AMAND – LE TEMPLE : Fonte 150mm.

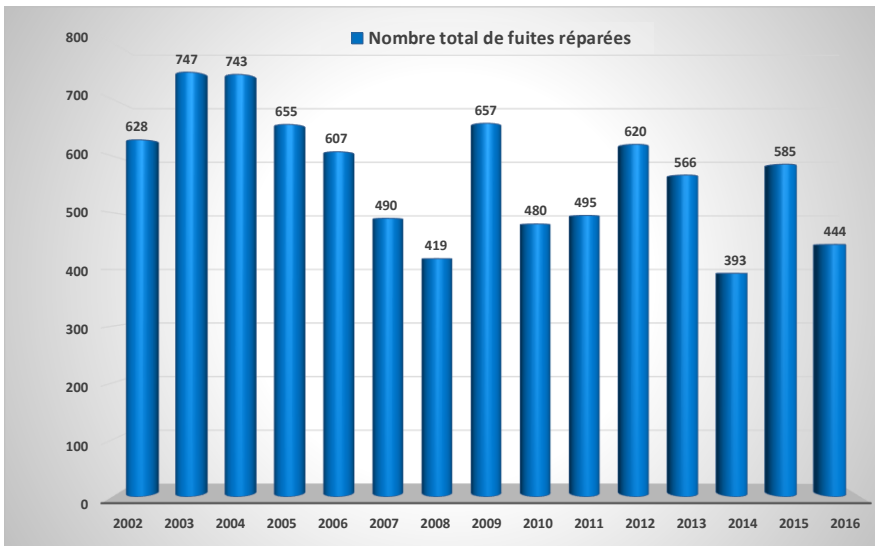
❑ Les compteurs et équipements hydrauliques

	2012	2013	2014	2015	2016
Compteurs des abonnés renouvelés	2 645	2 868	2 307	1 328	2 253
Compteurs de sectorisation renouvelés	11	13	12	8	7
Stabilisateurs de pression renouvelés	9	10	9	7	0



☐ Les fuites

	2012	2013	2014	2015	2016
Fuites sur canalisations	183	164	93	239	113
Fuites sur branchements	437	402	300	346	331
Nombre total de fuites réparées	620	566	393	585	444



☐ Les autres investissements

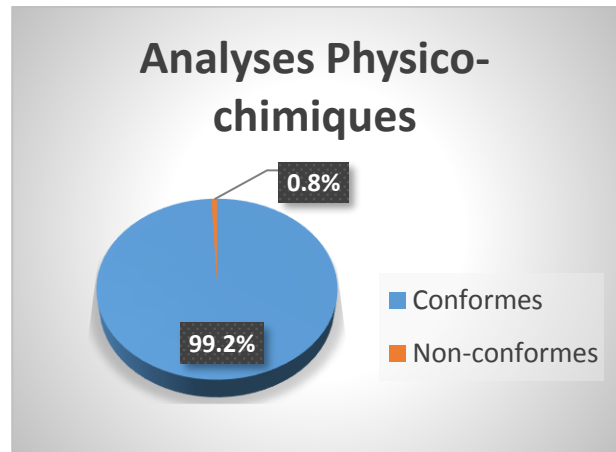
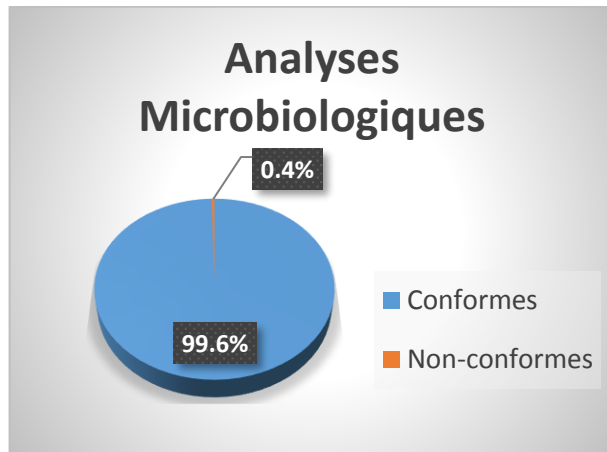
- Réservoir sur tour de Moulin Jacquet à Bressuire :

Début des travaux de réfection extérieure du réservoir de Moulin Jacquet à Bressuire, avec mise en place d'un échafaudage de pied sur l'ensemble de l'ouvrage.



QUALITE DES EAUX :

	Analyses ARS		Analyses VEOLIA		Taux de conformité
	Nombre total	Non conforme	Nombre total	Non conforme	
Analyses microbiologiques	175	0	364	2	99,6 %
Analyses Physico-Chimiques	181	1	81	1	99,2 %



Non-conformités 2016 :

Date	Lieu	Programme de surveillance	Paramètre	Valeur	Limite
13/01/2016	Réservoir de Moulin Jacquet – 79 300 BRESSUIRE	VEOLIA	Turbidité	2,2 NFU	2,0 NFU
20/01/2016	Vrillé – 79 150 VOULMENTIN	VEOLIA	E.coli	1 u/100ml	0 u/100ml
15/06/2016	Station de Beauregard – 79 700 ST PIERRE DES ECHAUBROGNES	ARS	Métaldéhyde	0,12 µg/l	0,10 µg/l
02/11/2016	La Boucherie – 79 380 LA FORET SUR SEVRE	VEOLIA	Entérocoques	1 u/100ml	0 u/100ml

Les pages suivantes présentent un état détaillé des analyses réalisées par l'ARS dans chaque secteur de distribution, et la fiche informative sur la qualité de l'eau distribuée avec la facture d'eau.

Unité de distribution : CEBRON (eau du Cébron)

Communes de : Traves, Largeasse, La Chapelle Saint Etienne, Moutiers sous Chantemerle, Le Breuil Bernard, Pugny, La Chapelle Saint Laurent, Chanteloup, Moncoutant, La Ronde, Saint Marsault, La Forêt Sur Sèvre, Montigny, Saint André sur Sèvre, Saint Jouin de Milly, Courlay, Cerizay, Montravers, Cirières, Combrand, Le Pin, Bretignolles, Saint Amand sur Sèvre, La Petite Boissière, Le Temple, Nueil les Aubiers, Boismé, Terves, Clazay, Breuil Chaussée, Beaulieu sous Bressuire, Bressuire, Saint Sauveur, Chambroutet, Noirterre, Noirlieu, Faye l'Abbesse, Chiché, Voulmentin, Saint Aubin du Plain, La Coudre, Boussais, Geay, Glenay, La Chapelle Gaudin, Luché Thouarsais, Pierrefitte, Sainte Gemme.

	Unité	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité
pH à 20 °C	Unité pH	7,9	7,1	8,3		6,5 à 9
Conductivité à 20 °C	µS/cm	439	352	612		200 à 1100
Turbidité	NFU	0,21	0,10	0,60		<=2
Dureté TH	°F	16,3	13,0	29,1		Pas agressive
TAC	°F	10,3	7,7	22,5		
Carbone Organique Total	mg/l	3,2	1,1	3,8		<= 2
Aluminium	µg/l	14	0	28		<= 200
Fer	µg/l	12	0	43		<= 200
Manganèse	µg/l	1	0	8		<= 50
Sélénium	µg/l	0	0	0	<= 10	
Plomb	µg/l	2,7	0,0	8,0	<= 10	
Arsenic	µg/l	0	0	0	<= 10	
Ammoniac	µg/l	0	0	0		<= 0,1
Nitrates	mg/l	7,5	0	39	<= 50	
Fluor	µg/l	150	120	180	<= 1500	
Chlore Libre	mg/l	0,13	0,00	1,07		

- ❖ 112 Analyses bactériologiques en 2016 (Conformité aux limites de qualité : 100,0 %, aux références de qualité = 90,2 %)
- ❖ Pesticides détectés à 7 reprises au cours de l'année 2016, dont une analyse supérieure à 0,10 µg/l (métaldéhyde).

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

Excellente qualité bactériologique (100% des prélèvements conformes aux limites de qualité). Le dépassement ponctuel de la référence de qualité bactériologique montre la nécessité de mettre en place un suivi régulier des installations (purges régulières, nettoyage des installations, surveillance de la désinfection, ...).

PH de l'eau légèrement alcalin.

Minéralisation de l'eau moyenne, bicarbonatée calcique.

Bonne limpidité générale de l'eau.

Dureté de l'eau modérée.

Le titre alcalimétrique complet (TAC) maximum de l'eau distribuée sur l'année est modéré.

La concentration maximale en carbone organique total a dépassé la valeur référence de 2 mg/l ce qui indique une présence de matières organiques et nécessite éventuellement une adaptation du traitement.

Une présence de manganèse total, inférieure cependant à la valeur maximale de référence fixée à 50 µg/l, a été constatée sur réseau.

Absence de Sélénium.

Absence d'arsenic.

Moyenne des concentrations en Nitrates assez faible.

Les teneurs moyennes en Fluor sont faibles (<= 0,5 mg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré).

Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont satisfaisantes.

Unité de distribution : MONTJEAN – ST MAUR (eau de la Loire)

Communes de : La Chapelle Largeau, Loublande, Mauléon, Moulins, Rorthais, Saint Aubin de Baubigné, Saint Pierre des Echaubrognes.

	Unité	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité
pH à 20 °C	Unité pH	7,9	7,6	8,1		6,5 à 9
Conductivité à 20 °C	µS/cm	423	346	479		200 à 1100
Turbidité	NFU	0,22	0,10	0,60		<=2
Dureté TH	°F	15,6	13,4	17,3		Pas agressive
TAC	°F	14,8	12,9	16,4		
Carbone Organique Total	mg/l	2,0	1,7	2,3		<= 2
Aluminium	µg/l	0	0	0		<= 200
Fer	µg/l	10	0	18		<= 200
Manganèse	µg/l	2	1	5		<= 50
Sélénium	µg/l	0,8	0,6	0,9	<= 10	
Plomb	µg/l	0,9	0,0	1,7	<= 10	
Arsenic	µg/l	0,3	0,0	0,5	<= 10	
Ammoniac	µg/l	0	0	0		<= 0,1
Nitrates	mg/l	5,0	1	9	<= 50	
Fluor	µg/l	120	100	130	<= 1500	
Chlore Libre	mg/l	0,33	0,00	0,78		

- ❖ 19 Analyses bactériologiques en 2016 (Conformité aux limites de qualité : 100,0 %, aux références de qualité = 94,7 %)
- ❖ Pesticides détectés à 5 reprises au cours de l'année 2016, dont une analyse supérieure à 0,10 µg/l (métaldéhyde).

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

Excellente qualité bactériologique (100% des prélèvements conformes aux limites de qualité). A noter le dépassement ponctuel de la référence de qualité bactériologique, montrant la nécessité de mettre en place un suivi régulier des installations (purges régulières, nettoyage des installations, surveillance de la désinfection, ...).

PH de l'eau légèrement alcalin.

Minéralisation de l'eau moyenne, bicarbonatée calcique.

Bonne limpidité générale de l'eau.

Dureté de l'eau modérée.

Le titre alcalimétrique complet (TAC) maximum de l'eau distribuée sur l'année est modéré.

La concentration maximale en carbone organique total a dépassé la valeur référence de 2 mg/l ce qui indique une présence de matières organiques et nécessitent éventuellement une adaptation du traitement.

Une présence de manganèse total, inférieure cependant à la valeur maximale de référence fixée à 50 µg/l, a été constatée sur réseau.

Les concentrations moyennes en Sélénium de l'eau sont faibles et inférieures à la limite de qualité fixée à 10 µg/l.

Moyenne des concentrations en Nitrates très faible.

Les teneurs moyennes en Fluor sont faibles (<= 0,5 mg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré).

Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont élevées.

La valeur maximale en chlore libre est trop élevée (> 0,5 mg/l).

Unité de distribution : SEVT TAIZE (eau de Ligaine)

Communes de : Coulonges Thouarsais, Moutiers sous Argenton, Argenton les Vallées (Quartier Sanzay), Luzay, Saint Varent.

	Unité	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité
pH à 20 °C	Unité pH	7,8	7,2	8,1		6,5 à 9
Conductivité à 20 °C	µS/cm	523	411	576		200 à 1100
Turbidité	NFU	0,14	0,10	0,30		<=2
Dureté TH	°F	20,0	16,6	23,0		Pas agressive
TAC	°F	10,0	7,2	13,0		
Carbone Organique Total	mg/l	1,0	0,0	1,3		<= 2
Aluminium	µg/l	19	18	22		<= 200
Fer	µg/l	0	0	0		<= 200
Manganèse	µg/l	0	0	0		<= 50
Sélénium	µg/l	1,1	0,9	1,3	<= 10	
Plomb	µg/l	0,6	0,0	1,1	<= 10	
Arsenic	µg/l	0	0	0	<= 10	
Ammoniac	µg/l	0	0	0		<= 0,1
Nitrates	mg/l	35,6	6	45	<= 50	
Fluor	µg/l	160	150	180	<= 1500	
Chlore Libre	mg/l	0,23	0,08	0,35		

- ❖ 11 Analyses bactériologiques en 2016 (Conformité aux limites de qualité : 100,0 %, aux références de qualité = 100,0 %)
- ❖ Pesticides détectés à 1 seule reprise au cours de l'année 2016, sans dépassement de la limite de qualité.

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

Excellente qualité bactériologique (100% des prélèvements conformes aux limites de qualité).

PH de l'eau légèrement alcalin.

Minéralisation de l'eau moyenne, bicarbonatée calcique.

Excellente limpidité de l'eau.

Dureté de l'eau modérée.

Le titre alcalimétrique complet (TAC) maximum de l'eau distribuée sur l'année est faible.

Les concentrations moyennes en Sélénium de l'eau sont faibles et inférieures à la limite de qualité fixée à 10 µg/l.

Absence d'arsenic.

Moyenne des concentrations en Nitrates modérée.

Les teneurs moyennes en Fluor sont faibles (<= 0.5 mg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré).

Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont satisfaisantes.

Unité de distribution : SEVT TAIZE – CEBRON (mélange de l'eau du Cébron et de Ligaine)

Communes de : Bagneux, Argenton l'Eglise, Saint Martin de Sanzay, Bouillé Loretz, Bouillé Saint Paul, Cersay, Saint Pierre à Champ, Genneton, Ulcot, Massais, Saint Maurice la Fougereuse, Etusson, Argenton les Vallées (Centre bourg et quartier de Boesse), Le Breuil sous Argenton.

	Unité	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité
pH à 20 °C	Unité pH	7,9	7,2	8,4		6,5 à 9
Conductivité à 20 °C	µS/cm	475	364	576		200 à 1100
Turbidité	NFU	0,17	0,10	0,30		<=2
Dureté TH	°F	18,6	13,3	23,0		Pas agressive
TAC	°F	10,6	7,2	16,7		
Carbone Organique Total	mg/l	1,4	0,0	3,8		<= 2
Aluminium	µg/l	22	17	28		<= 200
Fer	µg/l	2	0	13		<= 200
Manganèse	µg/l	1	0	12		<= 50
Sélénium	µg/l	0,9	0,0	1,3	<= 10	
Plomb	µg/l	0,7	0,0	1,4	<= 10	
Arsenic	µg/l	0	0	0	<= 10	
Ammoniac	µg/l	0	0	0		<= 0,1
Nitrates	mg/l	22,1	0	44	<= 50	
Fluor	µg/l	150	120	180	<= 1500	
Chlore Libre	mg/l	0,09	0,00	0,29		

- ❖ 22 Analyses bactériologiques en 2016 (Conformité aux limites de qualité : 100,0 %, aux références de qualité = 100,0 %)
- ❖ Pesticides détectés à 8 reprises au cours de l'année 2016, sans dépassement de la limite de qualité.

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

Excellente qualité bactériologique (100% des prélèvements conformes aux limites de qualité).

PH de l'eau légèrement alcalin.

Minéralisation de l'eau moyenne, bicarbonatée calcique.

Excellente limpidité de l'eau.

Dureté de l'eau modérée.

Le titre alcalimétrique complet (TAC) maximum de l'eau distribuée sur l'année est modéré.

La concentration maximale en carbone organique total a dépassé la valeur référence de 2 mg/l ce qui indique une présence de matières organiques et nécessite éventuellement une adaptation du traitement.

Une présence de manganèse total, inférieure cependant à la valeur maximale de référence fixée à 50 µg/l, a été constatée sur réseau.

Les concentrations moyennes en Sélénium de l'eau sont faibles et inférieures à la limite de qualité fixée à 10 µg/l. Absence d'arsenic.

Moyenne des concentrations en Nitrates assez faible.

Les teneurs moyennes en Fluor sont faibles (<= 0.5 mg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré).

Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont satisfaisantes.



Service émetteur :
Délégation Départementale des Deux-Sèvres
Pôle Santé Publique et Environnementale
ARS-DD79-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2016

Syndicat du
VAL DE LOIRE
Population desservie : 82 126 habitants

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine qui relève de la compétence de l'Etat, est exercé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement par le Pôle Santé Publique et Environnementale de la délégation départementale des Deux-Sèvres. Les prélèvements ont été réalisés par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé.

Présentation de l'Unité de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau homogène et gérée par un seul maître d'ouvrage. Il y a quatre UDI au niveau du syndicat du Val de Loire : Val de Loire Montjean (UDI A), Val de Loire Taizé Cébron (UDI B), Val de Loire Taizé (UDI C), Val de Loire Cébron (UDI D).

La distribution d'eau est assurée par Veolia
– Compagnie Générale des Eaux.

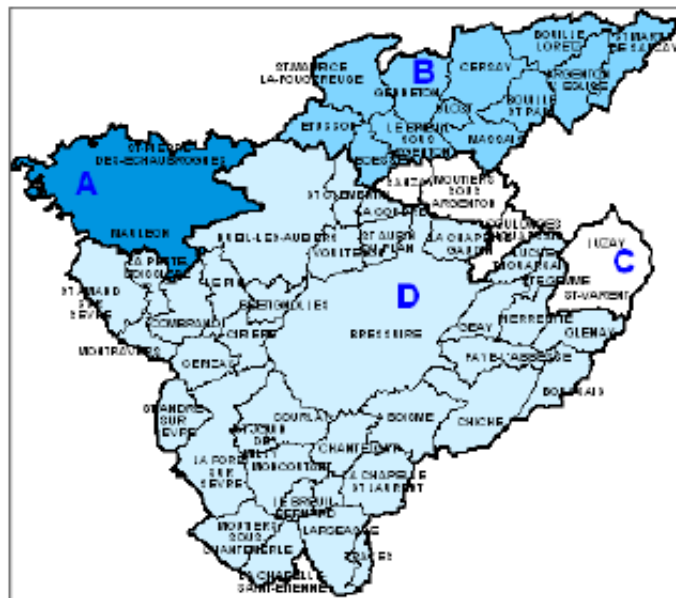
Origine de l'eau :

UDI A : L'eau provient d'un mélange issu des usines de production de Montjean-sur-Loire et du Thourel qui prélèvent l'eau dans la nappe alluviale de la Loire.

UDI B : Alimentée par un mélange d'eau de l'usine de production de Taizé (Syndicat d'Eau du Val du Thouet : SEVT) et l'usine de production du Cébron (Commune de Louin).

UDI C : Alimentée par l'usine de production de Taizé (SEVT).

UDI D : Alimentée par l'usine de production du Cébron.



Protection des ressources : Les captages alimentant la collectivité bénéficient de périmètres de protection réglementaires.

Traitement : L'eau bénéficie avant d'être distribuée à la population, de traitements complets de potabilisation notamment les pesticides sur les différentes usines de traitements. L'usine de Taizé traite en plus les nitrates et l'eau y bénéficie d'une décarbonatation.

Contrôle : Sur l'année 2016, 164 analyses (3191 paramètres recherchés) ont été réalisées sur l'eau distribuée conformément aux modalités du code de la santé publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

ARS – Délégation départementale des Deux-Sèvres
6, rue de l'abreuvoir - CS 18 537 - 79025 NIORT CEDEX
Standard : 05.49.42.30.50
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyennes 2016	UDI A	UDI B	UDI C	UDI D	Valeurs limites de qualité
TURBIDITE (en NFU)	0.22	0.17	0.14	0.21	2
DURETE (TH en °F)	15.6	18.6	20.0	16.3	
FLUOR (en µg/l)	120	150	160	150	1500 µg/l
NITRATES (en mg/l)	5.0	22.8	35.6	7.5	50 mg/l

Remarque : Pour les UDI habituellement alimentées par l'usine de production du Cébron, les moyennes des paramètres de qualité d'eau ci-dessus sont susceptibles d'être différentes des années précédentes. En effet, la vidange du barrage du Cébron a entraîné un arrêt de l'usine depuis septembre 2016 et donc une alimentation de ces UDI par d'autres syndicats d'eau.

Bactériologie ➤ Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins de contamination fécale, ont présenté une excellente qualité pour l'ensemble des analyses (100% de conformité aux normes) des UDI B et C. Des dépassements ponctuels de la référence de qualité ont été observés sur les UDI A et D (Respectivement 94.7% et 90.2% de conformité).

Turbidité ➤ La turbidité caractérise la transparence de l'eau. En 2016, aucun dépassement de la référence de qualité n'a été observé.

Dureté ➤ La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. L'eau distribuée est relativement douce.

Fluor ➤ Le fluor est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l dans l'eau de consommation) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux alimentant le syndicat en renferment de faibles quantités et des apports complémentaires par des comprimés, après avis médical, ou par du sel fluoré peuvent être conseillés.

Nitrates ➤ Les nitrates sont des produits fertilisants utilisés pour la croissance des plantes. La totalité des mesures est inférieure à la valeur limite de qualité réglementaire.

Pesticides ➤ Les pesticides (désherbants, fongicides et insecticides) sont utilisés pour le traitement des cultures, des jardins, des voiries, etc... Les recherches effectuées en 2016 à la sortie des réservoirs et des usines sont restées inférieures aux valeurs limites de qualité admises en distribution pour les UDI B et C. Un dépassement ponctuel de la limite de qualité a été mesuré sur les UDI A et D.

Plomb ➤ Aucun branchement public en plomb n'a été répertorié sur le service d'eau au dernier recensement, fin 2016.

Avis Sanitaire : Eau de bonne qualité

Conseils et recommandations pour consommer une eau de qualité :

➤ Lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, il y a un éventuel risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée dans les canalisations. Il est recommandé de laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires.

➤ Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, vous pouvez conserver l'eau au frais quelques heures avant de la consommer.

➤ Si vos canalisations et branchements privés sont en plomb il est fortement conseillé de les remplacer. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il faut la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou tirer une chasse d'eau. Ceci réduira les quantités de plomb dissous dans l'eau.

➤ Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable. Tout ouvrage privé (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doit être déclaré en mairie. Il ne doit en aucun cas être connecté sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé
Sur le site <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-leau-du-robinet>

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

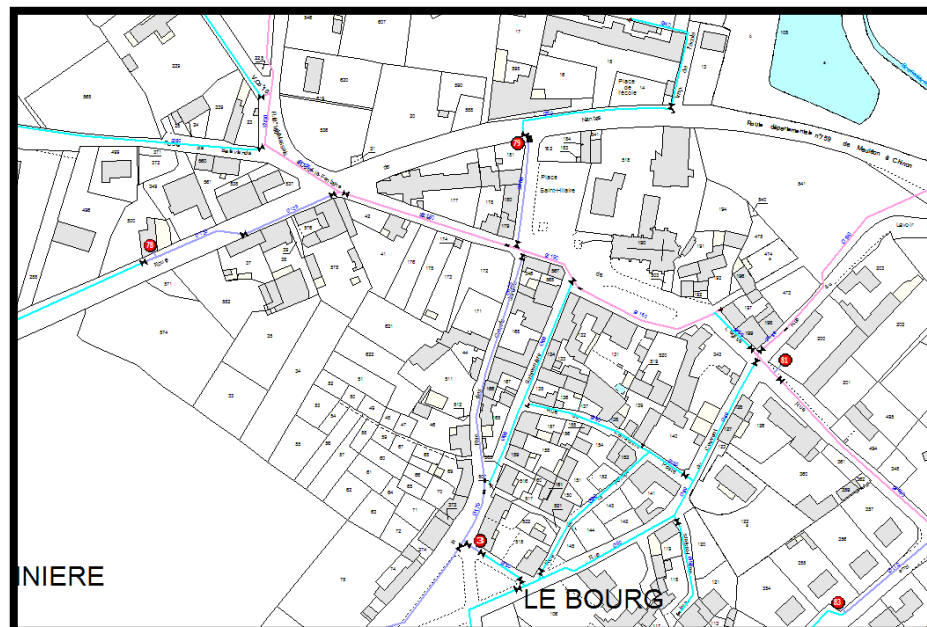
❑ Délai maximal d'ouverture d'un branchement

Le délai maximal d'ouverture d'un branchement pour les nouveaux abonnés est de 24 heures ouvrées.

❑ Indice de connaissance patrimonial du réseau

	Points maxi	Réponse	Total SVL
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	OUI	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	OUI	5
Inventaire des réseaux (diamètre, matériau)	15	99 %	15
Inventaire des réseaux (date de pose)	15	99 %	15
Localisation et description des ouvrages annexes	10	OUI	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	OUI	10
Localisation des branchements	10	NON	0
Inventaire caractéristiques compteur	10	OUI	10
Inventaire secteurs de recherches de pertes d'eau	10	OUI	10
Localisation des autres interventions	10	OUI	10
Plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	OUI	10
Modélisation des réseaux	5	NON	0
TOTAL	120		105

Extrait du SIG



□ Le rendement du réseau de distribution

Rendement primaire :

Il s'agit du rendement issu directement des relevés de compteurs (achats et abonnés) :

Rendement Primaire = Volume facturé / Volume mis en distribution * 100

Rendement Primaire = 5 240 426 / 6 108 955 * 100 = **85,8 %**

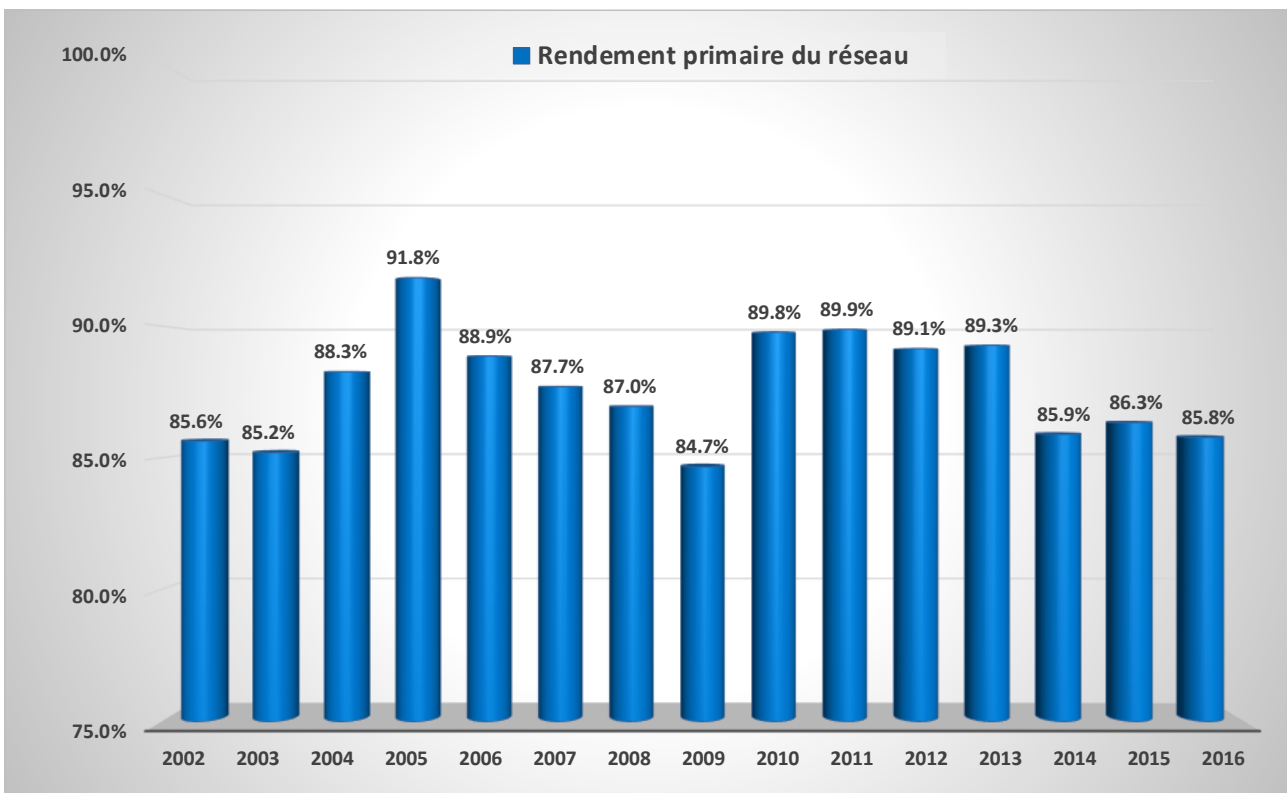
Rendement net :

Pour le rendement net, on intègre en plus, les volumes autorisés non facturés et les volumes d'eaux de service = 43.670 m³ en 2016 pour le SVL.

Rendement Net = (Volume facturé + Volume de service) / Volume mis en distribution * 100

Rendement Net = (5 240 426 + 43 670) / 6 108 955 * 100 = **86,5 %**

	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement Primaire	89,1 %	89,3 %	85,9 %	86,3 %	85,8 %
Rendement Net	89,5 %	89,7 %	86,6 %	86,8 %	86,5 %



□ Indice linéaire de pertes en réseau

Indice linéaire des volumes non comptés :

Cet indice permet de voir les volumes non facturés sur le réseau (fuites, besoin pour la défense incendie, eau de service...)

ILVNC = (Volume mis en distribution – Volume facturé) / (365 * Longueur du réseau)

ILVNC = (6 108 955 – 5 240 426) / (365 * 2 488) = **0,96 m³/jour/km**

Indice linéaire de pertes en réseau :

Par rapport à l'indice précédent, on intègre en plus, les volumes autorisés non facturés et les volumes d'eaux de service = 43.670 m³ en 2016 pour le SVL.

ILP = (Volume mis en distribution – Volume facturé – Eau de service) / (365 * Longueur du réseau)

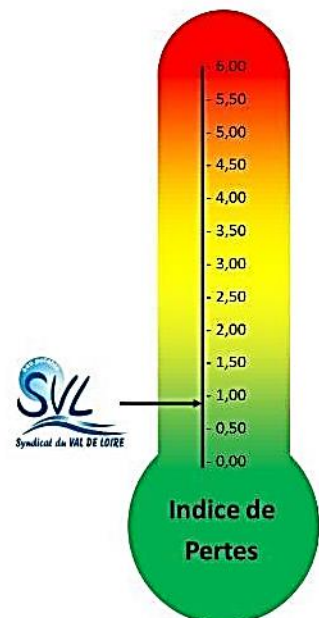
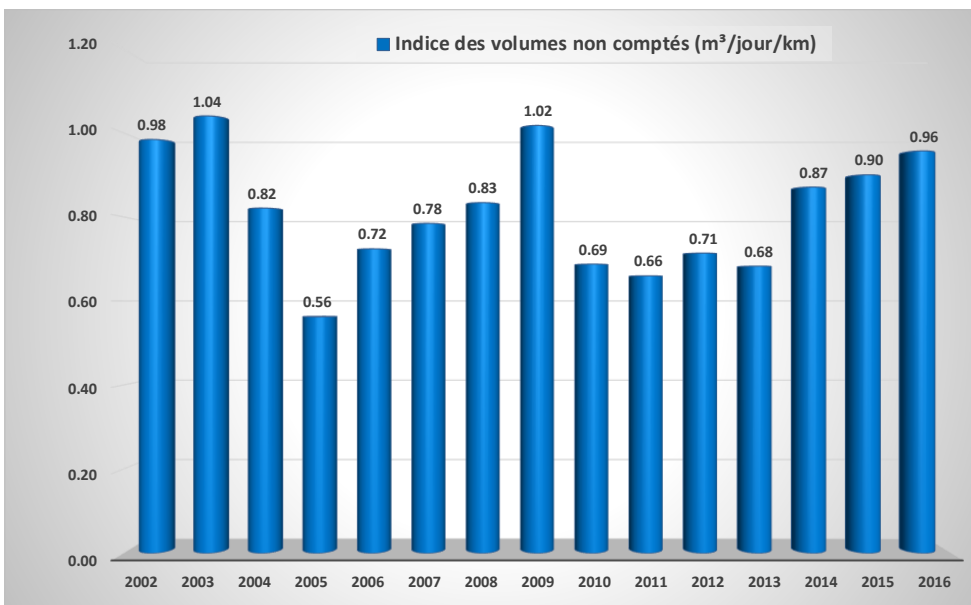
ILP = (6 108 955 – 5 240 426 – 43 670) / (365 * 2 488) = **0,91 m³/jour/km**

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /jour/km)	0,71	0,68	0,87	0,90	0,96
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /jour/km)	0,69	0,66	0,83	0,87	0,91

Le tableau ci-après permet de définir si l'indice de pertes est correct, en fonction de la densité d'abonnés. Le réseau du SVL a une densité de 15,4 abonnés par kilomètre et est donc considéré comme rural.

ILP	0	1	2	2.5	3.5	4	5	8	9	10	12	>=13
urbain >40 ab/km	bon	bon	bon	bon	bon	acceptable	acceptable	acceptable	acceptable	mediocre	mediocre	mediocre
semi urbain entre 20 et 40 ab/km	bon	bon	acceptable	acceptable	acceptable	acceptable	mediocre	mediocre	mediocre	mauvais	mauvais	mauvais
rural <20 ab/km	bon	acceptable	acceptable	mediocre	mediocre	mediocre	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais

■ bon
 ■ acceptable
 ■ mediocre
 ■ mauvais

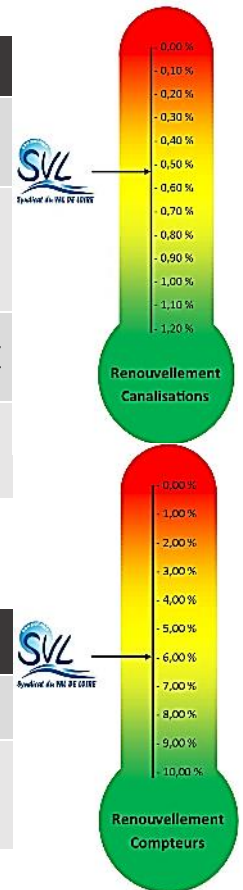


❑ Taux moyen de renouvellement des réseaux

Taux moyen de renouvellement des conduites :

Le taux de renouvellement est la moyenne du renouvellement effectué au cours des cinq dernières années, ramené à la longueur totale du réseau du SVL.

	2012	2013	2014	2015	2016
Longueur de conduites renouvelées	6,89 km	10,10 km	15,43 km	13,42 km	18,59 km
Taux de renouvellement des canalisations sur 5 ans	0,52 %, soit 193 ans				
Montant annuel dépensé pour le renouvellement	1,62 M€	1,43 M€	1,69 M€	1,97 M€	3,20 M€
Taux de renouvellement du patrimoine en valeur	Avec un patrimoine « réseau » estimé à 307 M€, 0,64 %, soit 155 ans				



Taux moyen de renouvellement des compteurs :

	2012	2013	2014	2015	2016
Compteurs renouvelés	2 645	2 868	2 307	1 328	2 253
Taux de renouvellement du parc compteurs	5,95 %, soit 17 ans				

❑ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

	Ligaine	Loire	Cébron	TOTAL
Pourcentage d'eau alimentant le SVL	15 %	38 %	47 %	
Indice d'avancement de la protection de la ressource	100/100	80/100	60/100	73,6/100

❑ Taux d'occurrence des interruptions de service et taux de réclamation

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux d'interruptions de service non programmées (pour 1.000 abonnés)	4,78	4,07	3,92	3,05	2,09
Taux de réclamation (pour 1.000 abonnés)	0,05	0,05	0,13	0,08	4,52

DONNEES 2016 PAR COMMUNE

CANTON DE BRESSUIRE :

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
BEAULIEU SS BRESSUIRE	886	366	36 666	100	0	36 666
BOISME	1 205	569	59 659	105	0	59 659
BRESSUIRE	11 488	5 886	489 461	83	178 777	668 238
BREUIL CHAUSSEE	1 017	434	61 263	141	0	61 263
CHAMBROUTET	459	222	23 626	106	0	23 626
CHICHE	1 690	801	86 542	108	0	86 542
CLAZAY	636	259	26 632	103	0	26 632
FAYE L'ABBESSE	1 063	486	60 700	125	0	60 700
GEAY	345	171	20 756	121	0	20 756
NOIRLIEU	305	155	22 520	145	0	22 520
NOIRTERRE	954	412	43 151	104	0	43 151
SAINTE SAUVEUR	1 552	687	70 219	102	0	70 219
TERVES	2 650	1 048	112 195	108	9 487	121 682
TOTAL CANTON	24 250	11 496	1 113 390	97	188 264	1 301 654

CANTON DE CERIZAY :

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
BRETIENNES	662	261	26 525	101	0	26 525
CERIZAY	4 820	2 293	181 814	79	21 157	202 971
CHANTELOUP	1 028	404	38 070	94	0	38 070
CIRIERES	999	394	40 227	102	0	40 227
CLESSE	0	1	210	210	0	210
COMBRAND	1 217	525	46 169	88	0	46 169
COURLAY	2 513	1 090	100 116	92	0	100 116
LA CHAPELLE ST ETIENNE	327	177	19 964	113	0	19 964
LA CHAPELLE ST LAURENT	1 960	958	103 681	108	0	103 681
LA FORET SUR SEVRE	756	380	30 907	81	0	30 907
LA RONDE	438	183	19 997	109	0	19 997
LARGEASSE	734	362	54 251	150	0	54 251
LE BREUIL BERNARD	511	240	31 856	133	0	31 856
LE PIN	1 078	476	57 437	121	0	57 437
MONCOUTANT	3 286	1 529	141 628	93	242 905	384 533
MONTIGNY	615	247	23 889	97	0	23 889
MONTRAVERS	379	166	17 885	108	0	17 885
MOUTIERS SS CHANTEMERLE	614	331	44 674	135	0	44 674
PUGNY	233	100	10 209	102	0	10 209
ST ANDRE SUR SEVRE	647	306	31 461	103	0	31 461
ST JOUIN DE MILLY	201	87	7 501	86	0	7 501
ST MARSAULT	530	222	27 989	126	0	27 989
TRAYES	143	53	18 196	343	0	18 196
TOTAL CANTON	23 691	10 785	1 074 656	100	264 062	1 338 718

CANTON DE MAULEON :

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
ARGENTON LES VALLEES	1 712	856	95 537	112	0	95 537
ETUSSON	359	156	17 246	111	0	17 246
GENNETON	337	167	18 854	113	0	18 854
LA CHAPELLE GAUDIN	241	126	13 122	104	0	13 122
LA CHAPELLE LARGEAU	1 054	359	35 887	100	0	35 887
LA COUDRE	250	104	8 305	80	0	8 305
LA PETITE BOISSIERE	669	260	33 182	128	0	33 182
LE BREUIL SS ARGENTON	499	225	22 016	98	0	22 016
LE TEMPLE	462	193	16 714	87	0	16 714
LOUBLANDE	948	375	37 195	99	0	37 195
MAULEON	3 312	1 497	136 124	91	0	136 124
MOULINS	710	294	38 683	132	0	38 683
MOUTIERS SS ARGENTON	636	308	30 353	99	0	30 353
NUEIL-LES-AUBIERS	5 733	2 374	260 826	110	516 119	776 945
RORTHAIS	768	317	37 544	118	31 926	69 470
ST AMAND SUR SEVRE	1 362	591	58 805	100	0	58 805
ST AUBIN DE BAUBIGNE	1 396	594	74 438	125	0	74 438
ST AUBIN DU PLAIN	588	250	33 682	135	0	33 682
ST CLEMENTIN	527	256	29 192	114	0	29 192
ST MAURICE LA FOUGEREUSE	545	259	35 912	139	0	35 912
ST PIERRE DES ECH.	1 406	592	72 391	122	0	72 391
ULCOT	58	30	5 090	170	0	5 090
VOULTEGON	603	244	35 535	146	0	35 535
TOTAL CANTON	24 175	10 427	1 146 633	110	548 045	1 694 678

CANTON DU VAL DU THOUET :

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
ARGENTON L'EGLISE	1 435	699	52 107	75	0	52 107
BAGNEUX	231	112	13 141	117	0	13 141
BOUILLE LORETZ	1 075	527	45 879	87	0	45 879
BOUILLE ST PAUL	488	188	23 673	126	0	23 673
BOUSSAIS	454	219	20 513	94	0	20 513
CERSAY	726	408	48 530	119	0	48 530
COULONGES THOUARSAIS	464	215	28 096	131	0	28 096
GLENAY	583	272	23 606	87	0	23 606
LUCHE THOUARSAIS	510	214	26 182	122	10 742	36 924
LUZAY	614	295	28 770	98	0	28 770
MASSAIS	599	304	47 328	156	0	47 328
MAUZE THOUARSAIS	0	5	476	95	0	476
PIERREFITTE	347	144	20 531	143	0	20 531
SAINT VARENT	2 522	1 174	120 083	102	299 241	419 324
SAINTE GEMME	395	175	13 940	80	0	13 940
ST MARTIN DE SANZAY	1 019	507	49 955	99	0	49 955
ST PIERRE A CHAMP	310	145	25 886	179	0	25 886
TOTAL CANTON	11 772	5 603	588 696	105	309 983	898 679

4ème Partie :

LES INDICATEURS FINANCIERS



LE PRIX DE L'EAU POTABLE

☐ Modalités de tarification

ATTENTION : La facture d'eau potable reçue par l'utilisateur peut regrouper trois éléments dont un seul est maîtrisé par le Syndicat du Val de Loire :

1 – **L'eau potable** dont le détail est expliqué ci-après, contrôlé par le SVL et encaissé par VEOLIA pour le compte du Syndicat.

2 – **La redevance d'assainissement** liée au volume d'eaux usées, collectées et épurées. Elle est fixée et encaissée par la collectivité ayant la compétence assainissement.

3 – **Les redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte »** versées à l'Agence de l'Eau pour subventionner des actions en faveur de la protection de la ressource.

~~~~~  
**Toutes les informations et les commentaires ci-après ne concernent donc que l'eau potable.**  
 ~~~~~

La tarification de l'eau du Syndicat est basée sur 2 éléments :

1 – **Une part fixe** qui correspond à l'abonnement : c'est la part à payer du seul fait d'être raccordé au réseau. Elle couvre les frais fixes : relevé de compteurs, facturation, entretien du réseau, etc...

2 – **Une part liée à la consommation** avec un prix au m³ dégressif multiplié par le nombre de m³ consommé dans l'année.

INFORMATION : Les compteurs ne sont relevés qu'une seule fois dans l'année.

- La 1^{ère} facture comprend donc l'abonnement semestriel + 50 % du volume consommé l'année précédente
- La 2^{ème} facture comprend l'abonnement semestriel + la différence entre le relevé de compteur et le volume payé lors de la 1^{re} facture.



□ Tarifs du Service EAU POTABLE :

Les tarifs du service EAU POTABLE sont votés chaque année par le Comité Syndical. Les dates des délibérations fixant ceux-ci sont les 14 Octobre 2015 et 14 Décembre 2016

Prix des abonnements par semestre

	Tarif 2016 HT	Tarif 2017 HT
- Abonnement ordinaire :	38,00 € / semestre	38,00 € / semestre
- Abonnement secondaire :	28,50 € / semestre	28,50 € / semestre
- Abonnement pour compteur desservant n locaux :	n * abonnement principal	n * abonnement principal
- Abonnement borne de puisage :	123,30 € / semestre	123,30 € / semestre
- Abonnement industriel :	1.094,00 €/semestre	1.094,00 €/semestre

Prix des consommations au m³





	Tarif 2016 HT	Tarif 2017 HT
- Consommation tarif ordinaire :	1,01 €/m ³	1,01 €/m ³
- Consommation tarif industriel :	0,83 €/m ³	0,83 €/m ³
- Ventes en gros :	1,35 €/m ³	1,35 €/m ³

Gestion clientèle

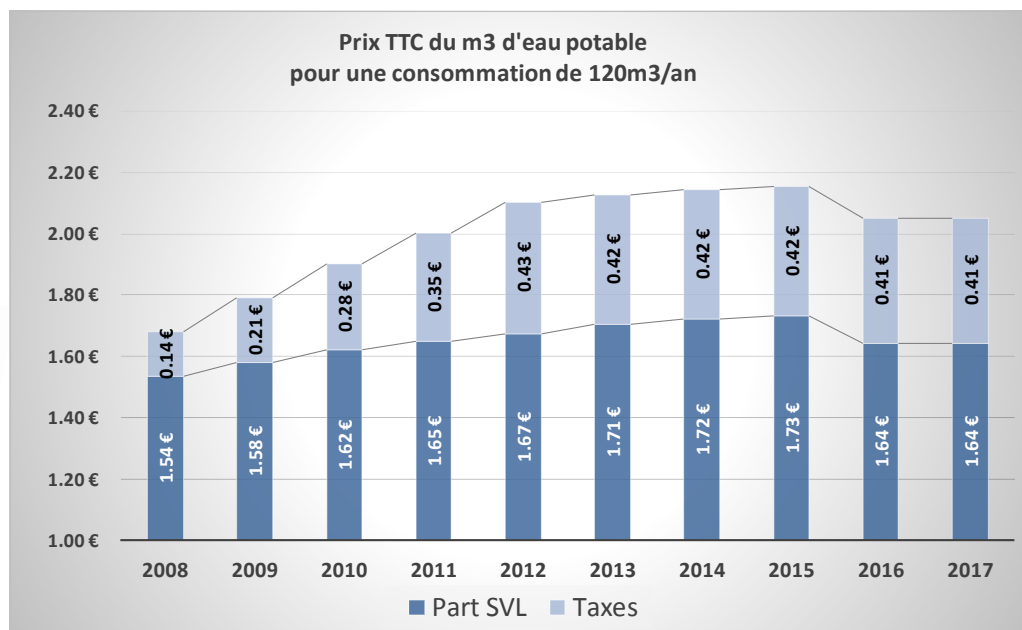
	Tarif 2016 HT	Tarif 2017 HT
- Frais d'accès au service sans déplacement d'agent :	40,00 €	40,00 €
- Frais d'accès au service avec déplacement d'agent :	40,00 €	40,00 €
- Pénalité de retard pour les nouveaux abonnés (entrants) :		
▪ J + 14 : rappel unique	12,00 €	12,00 €
▪ + 10 Jours : ordre de fermeture	(sans TVA)	(sans TVA)
- Pénalité de retard pour les clients ordinaires :		
▪ J + 21 : 1 ^{er} rappel	3,00 €	3,00 €
▪ + 14 jours : avis de prochaine coupure	12,00 €	12,00 €
▪ + 10 Jours : ordre de fermeture	(sans TVA)	(sans TVA)
- Pénalité de retard pour les clients communaux et administrations :		
▪ J + 58 : rappel unique	12,00 €	12,00 €
▪ + 10 Jours : ordre de fermeture	(sans TVA)	(sans TVA)
- Pénalité de retard pour les arrêts de compte (sortants) :		
▪ J + 21 : rappel unique	12,00 €	12,00 €
▪ + 10 Jours : contentieux	(sans TVA)	(sans TVA)
- Frais de fermeture de branchement :	53,00 €	53,00 €
- Frais d'ouverture de branchement :	53,00 €	53,00 €
- Frais de déplacement pour raisons injustifiées :	53,00 €	53,00 €

❑ Facture type pour 120 m³

Regroupant : - les 2 abonnements semestriels
- la consommation de 120 m³

Désignation	Facture 2016	Facture 2017	% 17/16
Abonnement ordinaire : 	76,00 €	76,00 €	0,0 %
Consommation - 120 m ³ : 	121,20 €	121,20 €	0,0 %
Redevance Pollution Domestique - 120 m ³ : 	36,00 €	36,00 €	0,0 %
TOTAL HT	233,20 €	233,20 €	
TVA 5,5 %	12,83 €	12,83 €	
TOTAL TTC	246,03 €	246,03 €	0,0 %
Prix moyen TTC au m ³	2,050€	2,050€	0,0 %

	2014	2015	2016	2017	% 17/16
Part SVL	206,50 €	207,70 €	197,20 €	197,20 €	0,0 %
Taxes et TVA	50,60 €	50,67 €	48,83 €	48,83 €	0,0 %
Facture TTC – 120 m ³	257,10 €	258,37 €	246,03 €	246,03 €	0,0 %
Prix TTC au m ³ pour une consommation de 120m ³	2,14 €	2,15 €	2,05 €	2,05 €	0,0 %

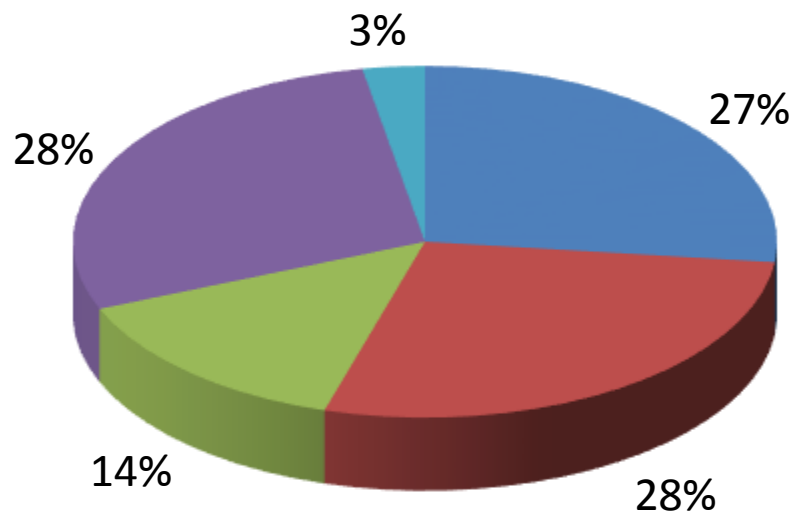


LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SVL

□ Présentation des comptes administratifs

	2015	2016
Produits des ventes d'eau	8.205.545 €	7.837.489 €
Participations aux Travaux	233.725 €	242.441 €
Prestations de services	171.246 €	167.200 €
Frais de relance et pénalités	63.469 €	90.158 €
Quote-part de subventions	74.533 €	91.434 €
Autres produits	235.168 €	123.930 €
Total des recettes de fonctionnement	8.983.686 €	8.552.652 €
Coût des achats d'eau	2.202.546 €	2.105.848 €
Prestations de services	249.132 €	324.225 €
Frais Généraux du Syndicat	175.640 €	188.264 €
Exploitation du service d'eau	2.849.054 €	2.340.834 €
Intérêts d'emprunts	363.101 €	333.909 €
Amortissements	1.540.099 €	1.594.491 €
Autres Charges	202.738 €	188.284 €
Total des dépenses de fonctionnement	7.582.310 €	7.075.855 €
Résultat de fonctionnement de l'année	+ 1.401.376 €	+ 1.476.797 €

Une facture d'eau potable de 100 € permet de financer les postes suivants :

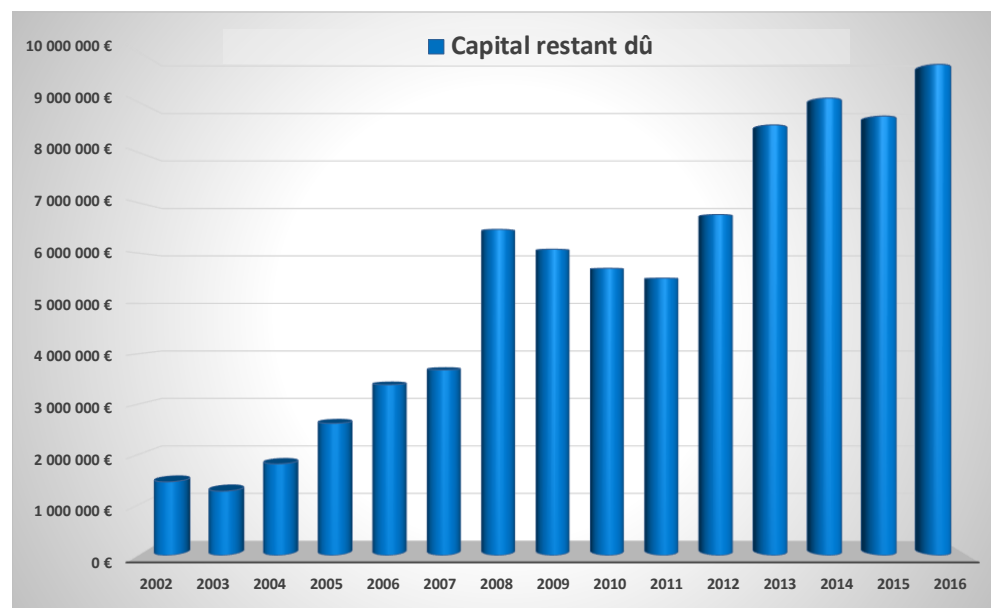
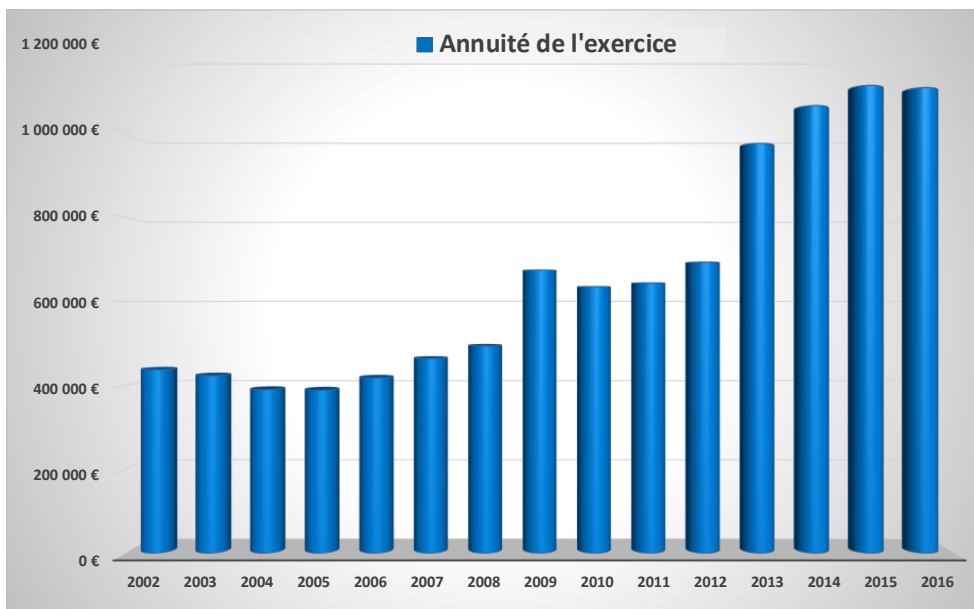


- Achats d'eau
- Exploitation du service d'eau
- Remboursement emprunts
- Autofinancement des travaux
- Frais de fonctionnement du SVL

□ L'analyse financière

Les emprunts :

	2012	2013	2014	2015	2016
Annuité d'emprunt	694 k€	976 k€	1.066 k€	1.114 k€	1.109 k€
Montant des nouveaux emprunts	1.700 k€	2.400 k€	1.150 k€	400 k€	1.800 k€
Capital restant dû au 31 décembre	6.763 k€	8.542 k€	9.075 k€	8.718 k€	9.743 k€

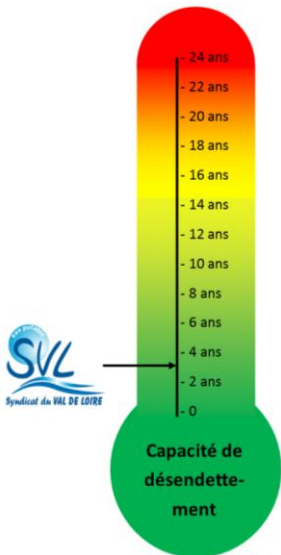
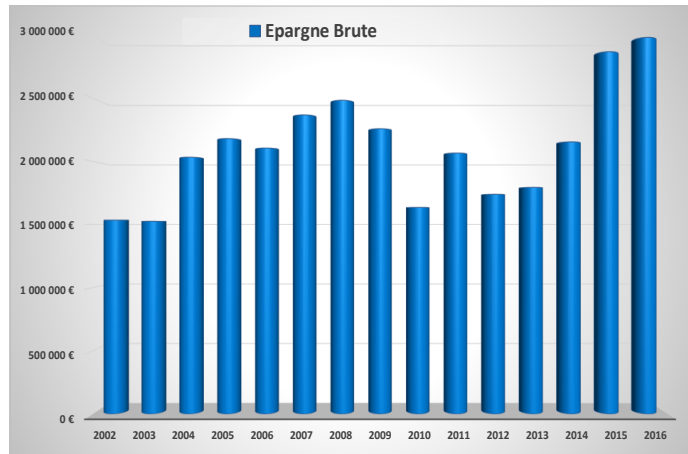


Les ratios financiers :

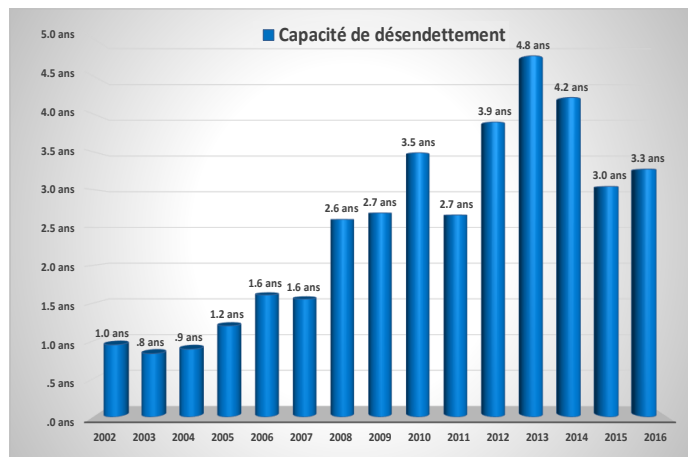
	2012	2013	2014	2015	2016
Epargne Brute	1.739 k€	1.793 k€	2.153 k€	2.867 k€	2.980 k€
Durée d'extinction de la dette	3,9 ans	4,8 ans	4,2 ans	3,0 ans	3,3 ans
Epargne Nette	1.303 k€	1.171 k€	1.451 k€	2.116 k€	2.205 k€

L'épargne brute, appelée aussi «capacité d'autofinancement» (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent de liquidités récurrentes permet de :

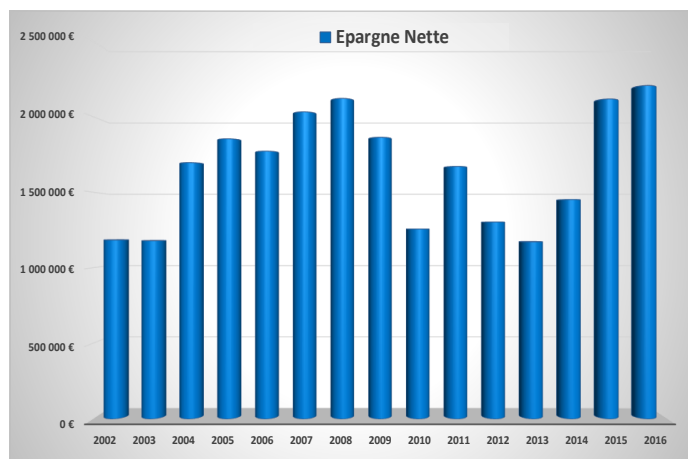
- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.



La Capacité de désendettement permet de mesurer la durée d'extinction de la dette de la collectivité. Il s'agit du capital restant dû, divisé par l'Epargne Brute. Ce ratio permet de savoir le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du capital en y consacrant toute l'Epargne Brute. Il représente la solvabilité réelle de la collectivité.



L'Epargne Nette est calculée à partir de l'Epargne Brute, diminuée du remboursement du capital des emprunts. Elle mesure l'épargne disponible pour les investissements après le remboursement de la dette.



LES INVESTISSEMENTS

□ Programme de travaux 2016

Opération	Montant HT
Lotissements 2016	200.000 €
Renouvellement Urbain 2016	650.000 €
Renouvellement Rural 2016	350.000 €
Desserte d'écartes 2016	50.000 €
Renouvellement Canalisation St Amand le Temple Ø150mm	500.000 €
Renouvellement Canalisation Sanzay – la Butte Ø350mm	50.000 €
Canalisation sous l'Argenton	200.000 €
Réfection du réservoir de Mauléon	150.000 €
Travaux divers 2016	100.000 €

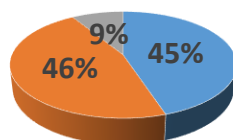
□ Le programme pluriannuel

Opération	Planning	Montant HT
Etude patrimoniale	2014-2017	200.000 €
Renouvellement canalisation la Butte - Sanzay Ø 350mm	2017-2018	3.700.000 €
Renouvellement Canalisations St Amand-le Temple	2018	600.000 €
Renouvellement Saint Varentais (Agence de l'Eau)	2017-2018	1.500.000 €
Renouvellement Canalisation Montigny – Cirières Ø 400mm	2018-2019	900.000 €
Renouvellement Canalisation Cirières – Combrand Ø400mm	2019-2020	1.400.000 €
Réfection hydraulique station de la Butte	2017-2018	400.000 €

□ Les investissements passés

	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Etudes (20)	124 k€	14 k€	146 k€	66 k€	63 k€	413 k€
Equipements (21)	27 k€	19 k€	34 k€	25 k€	185 k€	290 k€
Travaux (23)	3.356 k€	3.689 k€	2.231 k€	2.455 k€	3.667 k€	15.398 k€
Total Dépenses d'Equipement	3.507 k€	3.722 k€	2.411 k€	2.546 k€	3.915 k€	16.101 k€
Emprunt annuel	1.700 k€	2.400 k€	1.150 k€	400 k€	1.800 k€	7.450 k€
Subventions - Participations	333 k€	434 k€	148 k€	298 k€	205 k€	1.418 k€

Financement des travaux



- Autofinancement
- Emprunt
- Subventions - Participations

LE SVL SOLIDAIRE

□ Les Rabais Fuites

Depuis 1998, un système de mutualisation a été mis en place au SVL pour aider les abonnés victimes de fuites non détectables après compteur à s'acquitter de leur facture.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de ce dispositif :

	2013	2014	2015	2016	% 16/15
Nombre de rabais demandés	72	158	122	122	0 %
Nombre de rabais accordés	39	116	81	74	- 8,6 %
Nombre de m3 bénéficiant du rabais fuites	25.170 m ³	39.207 m ³	32.123 m ³	29.004 m ³	- 9,7 %
Coût total du rabais pour le SVL	21.800 €	40.383 €	33.372 €	30.571 €	- 8,4 %



□ Le Fonds Solidarité EAU

Depuis plusieurs années, le Syndicat du Val de Loire participe financièrement au Fonds de Solidarité EAU, géré par le Conseil Général des Deux Sèvres. Celui-ci vient en aide aux personnes en grande difficulté à s'acquitter de leur facture d'eau.

La somme allouée, par les élus, au titre de l'année 2016 s'est élevée à 15.000 €, soit 0,2 % des ventes d'eau.

□ La Coopération Internationale

Depuis le 27 janvier 2005, la loi "Oudin-Santini" permet aux collectivités locales et aux agences de l'eau, d'affecter jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationale.

Au niveau du SVL, le Comité Syndical a décidé d'affecter 0,2 % du montant des ventes d'eau au financement d'actions de coopération internationale liées à l'eau, soit 15.000 € pour l'année 2016.



Les projets financés par le SVL pour l'année 2016, ont été les suivants :

- Création de salles d'eau pour les familles pauvres du village de Tad Lo dans les Bolovenes au Laos – Solidarités Sans Frontières (Courlay) : Participation du SVL pour 3.500 €.
- Raccordement d'un collège lycée au service de l'eau malgache La Jirama avec borne fontaine sur la commune de Manandriana à Madagascar - Solidarité, Entraide et Fraternité Franco Malgache (Bressuire) : Participation du SVL pour 3.500 €.
- Extension du réseau d'eau potable dans le quartier de Kpodzi-N'tifafakélé à Kpalimé, au Togo – Amitiés Bressuire – Kpalimé (Bressuire) : Participation du SVL pour 3.500 €.





Établissement public du ministère chargé du développement durable

NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2017
CHIFFRES 2016

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe



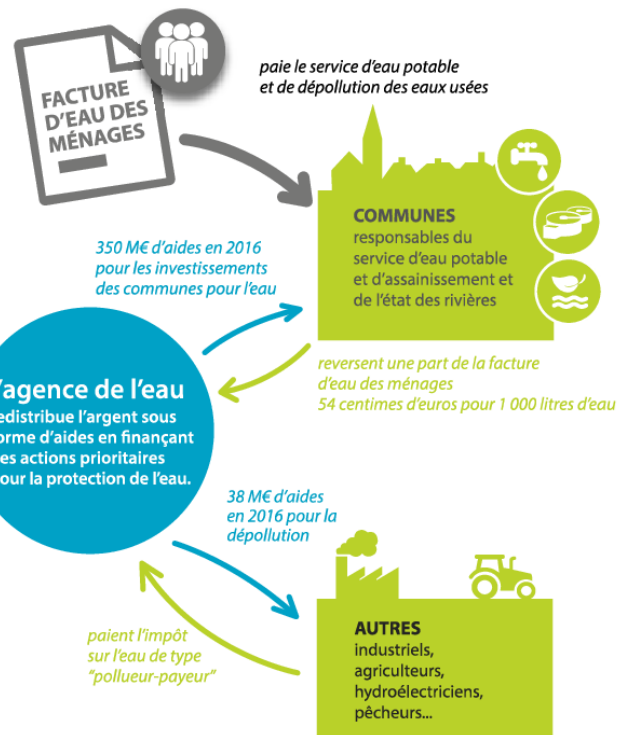
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

www.eau-loire-bretagne.fr

<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>



Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE / 1

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

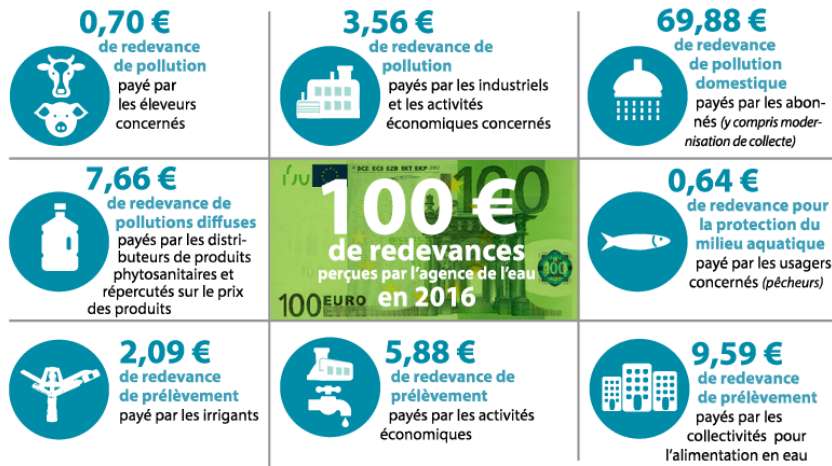
L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 373 millions d'euros dont 296 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB



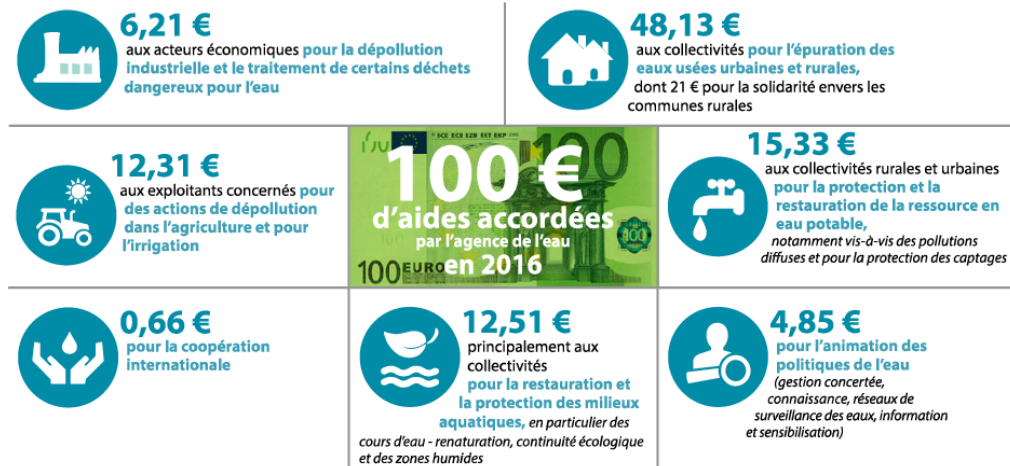
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2016) - source AELB



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2016

Pour réduire les sources de pollution

- 8 500 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 6 200 exploitants agriculteurs bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 420 nouvelles communes, ou groupements de communes ou 81 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 3 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration
- 3 500 assainissements autonomes dangereux pour les personnes ou pour l'environnement sont réhabilités avec une aide de l'agence de l'eau
- 330 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 746 km de cours d'eau sont restaurés et 2 290 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 228 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 3 710 hectares de zones humides sont restaurés et 855 sont acquis pour être protégés

Pour préserver les ressources

- 105 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 360 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

- 146 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 348 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2016 l'agence de l'eau leur apporte 160 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 83 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 50 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 300 000 habitants
- solidarité dans les situations d'urgence : l'agence de l'eau débloque 450 000 euros d'aide d'urgence pour aider les collectivités après les inondations de juin 2016 dans la région Centre-Val de Loire, et 100 000 euros pour rétablir l'accès à l'eau après l'ouragan Matthew qui a dévasté Haïti.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Délégation Armorique

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Dât. 3
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr
www.eau-loire-bretagne.fr
& www.prenons-soin-de-leau.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

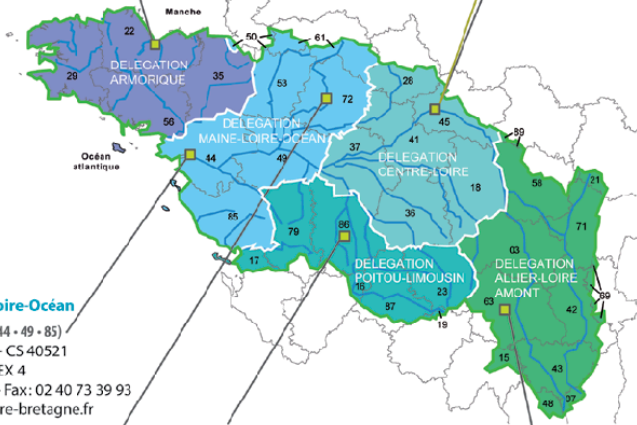
→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Guélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?

Téléchargez l'application gratuitement
L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iPhone, iPad et sur les terminaux Android.



DTP620 • Conception et réalisation : DIC-NELB & DCED-AERM • mars 2017
 Impression : Groupe Jouve - imprimé vert sur papier PEFC® sous licence 10-31-1316
 Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - iscopphoto & Jean-Louis Aubert • application : AERM&C

RESUME - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

☐ Indicateurs descriptifs du service

Indicateur	2014	2015	2016
D.101.0 – Nombre d'habitants desservis	83.032	83.672	83.882
D.102.0 – Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,14	2,15	2,05 €
D.151.0 – Délai maximal d'ouverture des branchements	24 heures ouvrées	24 heures ouvrées	24 heures ouvrées

☐ Indicateurs de performance

Indicateur	2014	2015	2016
P.101.1 – Taux de conformité des analyses bactériologiques	99,6 %	99,8 %	99,6 %
P.102.1 – Taux de conformité des analyses physico-chimiques	97,3 %	100,0 %	99,2 %
P.103.2B – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95 / 120	105 / 120	105 / 120
P.104.3 – Rendement du réseau de distribution	86,6 %	86,8 %	86,5 %
P.105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés	0,87 m ³ /jour/km	0,90 m ³ /jour/km	0,96 m ³ /jour/km
P.106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau	0,83 m ³ /jour/km	0,87 m ³ /jour/km	0,91 m ³ /jour/km
P.107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,40 %	0,42 %	0,52 %
P.108.3 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	68,6 / 100	69,8 / 100	73,6 / 100
P.109.0 – Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0,0033 €/m ³	0,0031 €/m ³	0,0029 €/m ³
P.151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,92 u/1.000 ab.	3,05 u/1.000 ab.	2,09 u/1.000 ab.
P.152.1 – Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100,0 %	100,0 %	100,0 %
P153.2 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4,2 ans	3,0 ans	3,3 ans
P154.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,48 %	0,71 %	1,19 %
P155.1 – Taux de réclamations	0,13 u/1.000 ab.	0,08 u/1.000 ab.	4,52 u/1.000 ab.

29 rue Lavoisier
Parc d'activités de Saint Porchaire
79 300 BRESSUIRE

Tél : 05.49.80.34.71

Fax : 05.49.82.44.68

courriel : accueil@svl79.fr - site Internet : www.svl79.fr

